Le revenu universel inconditionnel et individuel
Michaël Bégin

Le revenu universel inconditionnel et individuel

Michaël Bégin

19 septembre 2025

À propos de l’auteur

Michaël Bégin explore avec passion et rigueur les pistes pour bâtir une société plus juste et solidaire à travers le concept de revenu universel inconditionnel et individuel. Psychanalyste engagé, il conjugue ses connaissances en santé mentale et ses convictions sociales pour repenser les fondements de la protection des vulnérabilités.

Son travail questionne les équilibres entre l’autonomie et la solidarité, plaçant la dignité humaine au cœur du débat. Grâce à son expertise, il met en lumière la capacité du revenu universel à promouvoir l’égalité des chances, à faciliter l’épanouissement individuel et à encourager la participation citoyenne.

Intéressé par le bien-être global, Michaël Bégin est aussi derrière la plateforme **Unesanté**, un espace de référence dédié à la santé psychologique accessible, humaine et préventive. Son engagement vise à rapprocher les principes de santé mentale des réalités du quotidien, pour en faire un levier d’émancipation individuelle et collective.

Pour en apprendre davantage, consulter ses travaux ou simplement entrer en contact :

- **Email :** psydrmic@gmail.com
- **Site web :** www.unesante.com

Table des matières

Le revenu universel inconditionnel et individuel.....2
À propos de l'auteur.....4
Préface.....9
Dédicace.....11
Introduction.....13
Pourquoi parler du revenu universel aujourd'hui ?.....15
Définitions et concepts clés.....19
Partie 1 – Comprendre le revenu universel.....25
Qu'est-ce que le revenu universel ?.....27
Définition : universel, inconditionnel, individuel.....33
Différences avec l'aide sociale classique.....39
Un concept ancien et réinventé.....45
Les origines philosophiques (Thomas More, Paine, Fourier).....47
Les penseurs modernes (Friedman, Van Parijs, Standing) 53
Les objectifs du revenu universel.....59
Lutte contre la pauvreté.....61
Réduction des inégalités.....67
Libération du temps et de la créativité.....71
Partie 2 – Expériences et modèles dans le monde.....75
Expériences pilotes.....77
Alaska (dividende pétrolier).....79
Finlande.....83
Kenya et Inde.....87
Expériences locales (Espagne, Canada, États-Unis).....91
Modèles économiques proposés.....95
Revenu universel partiel vs intégral.....97
Revenu de base vs impôt négatif sur le revenu.....101
Financement par la fiscalité, la taxe carbone, la redistribution.....105

Partie 3 – Impacts attendus et controverses.....109
Économie et emploi.....111
Effets sur le travail et la productivité.....113
Risque d'inflation ?.....117
Impact sur les petites entreprises et l'innovation.....121
Société et politique.....125
Réduction des inégalités sociales.....127
Autonomie et liberté individuelle.....131
Effets sur la démocratie et la participation citoyenne...135
Santé, éducation et bien-être.....139
Sécurité économique et santé mentale.....141
Meilleur accès à l'éducation.....149
Réduction du stress lié à la précarité.....157
Critiques et limites.....165
Trop coûteux ?.....167
Risque d'assistanat.....171
Le danger de remplacer les services publics.....175
Partie 4 – Perspectives et avenir.....179
Revenu universel et révolution technologique.....181
Automatisation, IA et disparition des emplois.....183
Nouvelles formes de travail et créativité.....191
Financement et faisabilité.....195
Options de financement réalistes.....197
Comparaison avec les coûts actuels de la pauvreté.....203
Un nouveau contrat social.....207
Vers une société plus juste et inclusive.....209
Le revenu universel comme pilier du XXIe siècle.....213
Conclusion.....217
Synthèse des avantages et des défis.....219
Faut-il l'adopter dès maintenant ?.....223
Annexes.....227
Glossaire des concepts économiques.....229

Principales propositions dans différents pays.....233
Bibliographie et ressources pour aller plus loin.....239
Références 245
Biographie de l’auteur.....269
Réalisations de l’auteur.....277
Droit d’auteur.....285

8 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Préface

Le monde traverse une période de bouleversements sans précédent. Les inégalités se creusent, les mutations technologiques redessinent le travail, les crises économiques et écologiques mettent à l'épreuve nos systèmes sociaux. Dans ce contexte, la question du revenu universel inconditionnel et individuel s'impose comme une piste sérieuse pour repenser notre contrat social.

Ce livre n'est pas seulement une réflexion théorique sur une idée économique. C'est un plaidoyer pour la dignité humaine et pour la reconnaissance de chaque personne comme sujet à part entière de la société. Le revenu universel est présenté ici comme un outil concret, capable de garantir à chacun la sécurité matérielle nécessaire pour s'épanouir, créer, participer et contribuer librement au bien commun.

L'approche de Michaël Bégin se distingue par sa double perspective : à la fois analytique et humaine. Elle ne se limite pas aux chiffres, aux modèles ou aux scénarios politiques. Elle puise également dans une expérience ancrée dans la santé psychologique et la compréhension des fragilités humaines. À travers ce prisme, l'auteur démontre que le revenu universel n'est pas seulement une réforme économique, mais une transformation culturelle et sociale profonde.

Ce livre invite à dépasser les clivages idéologiques pour envisager un avenir où la solidarité ne serait plus

conditionnelle, mais universelle. Il appelle à une prise de conscience collective : garantir à chacun un socle de sécurité, c’est offrir à tous la possibilité de construire une société plus équilibrée, plus créative et plus résiliente.

Que le lecteur ouvre ces pages avec curiosité, esprit critique et ouverture. Qu’il y trouve des arguments, des inspirations et peut-être, une nouvelle manière de concevoir la justice sociale.

Dédicace

Je dédie ce livre aux sans-abris, à toutes celles et ceux qui ont vécu ou vivent encore de l’aide sociale, de la solidarité sociale ou du revenu de base, qui s’approche du concept que je défends ici.

Je le dédie aussi aux familles qui, malgré leurs efforts, vivent dans la pauvreté, qui se tournent vers les banques alimentaires ou les soupes populaires pour joindre les deux bouts. Leur courage et leur résilience rappellent chaque jour l’urgence d’une société plus équitable.

Je dédie ce livre à Revenu Québec et à Revenu Canada : sans leur soutien financier, malgré mes difficultés mentales et mes troubles chroniques, je n’aurais pas eu la liberté de créer. C’est grâce à cette aide que je peux offrir des livres gratuits, accessibles à toutes et à tous, sur mon site internet.

Je dédie également ces pages à mes parents, mes frères, mes amis, mes connaissances, ma famille éloignée, ainsi qu’à mon médecin, pour leur présence et leur appui.

Enfin, je dédie ce livre au réverbère qui m’a hébergé lorsque j’étais sans domicile. Symbole d’une lumière fragile mais persistante, il a veillé sur moi dans l’obscurité et m’a accompagné jusqu’ici.

12 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Introduction

14 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Pourquoi parler du revenu universel aujourd'hui ?

Il fut un temps où l'idée d'un revenu universel semblait relever de l'utopie, d'un rêve réservé aux philosophes ou aux militants marginaux. Pourtant, au fil des décennies, ce concept a glissé des marges vers le cœur du débat public. La raison est simple : notre époque concentre des bouleversements qui rendent cette réflexion non seulement pertinente, mais urgente.

Nous vivons dans un monde traversé par des crises multiples : précarité croissante, inégalités persistantes, transformations technologiques rapides, mutations du marché du travail, crises sanitaires et climatiques qui fragilisent les plus vulnérables. Dans ce contexte, les systèmes traditionnels de protection sociale, conçus pour une autre époque, peinent à répondre aux réalités nouvelles. Trop souvent, ils laissent de côté celles et ceux qui ne rentrent pas dans leurs cases administratives, multipliant la stigmatisation, la lourdeur bureaucratique et l'exclusion.

Le revenu universel inconditionnel et individuel apparaît alors comme une alternative radicale : un socle de sécurité économique garanti à chaque personne, non pas en fonction de sa productivité, de son statut ou de son mérite, mais en vertu de sa simple dignité d'être humain. En parler aujourd'hui, c'est donc interroger notre rapport au travail, à la justice sociale, à la solidarité et, plus largement, à la liberté individuelle.

Ce livre ne prétend pas apporter toutes les réponses, mais il veut ouvrir la discussion. Poser la question du revenu

universel, c’est avant tout poser la question de notre avenir collectif : quel monde voulons-nous bâtir, et quelles garanties minimales sommes-nous prêts à reconnaître à chacun pour qu’il puisse y vivre avec dignité ?

18 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Définitions et concepts clés

Avant d'examiner en profondeur les enjeux sociaux, économiques et éthiques liés au revenu universel, il est essentiel de clarifier les termes que nous employons. Trop souvent, les débats autour de cette idée sont brouillés par des malentendus conceptuels, des amalgames avec d'autres dispositifs sociaux existants, ou encore par des interprétations qui varient selon les contextes politiques et culturels. Une réflexion sérieuse sur le revenu universel commence donc par une mise en ordre des mots et des notions.

Une terminologie plurielle

Le revenu universel est connu sous plusieurs appellations, qui ne recouvrent pas toujours exactement la même réalité. On parle ainsi de *revenu de base*, de *revenu universel garanti*, de *allocation universelle*, ou encore de *basic income* dans le monde anglophone. Dans certains cas, l'accent est mis sur le caractère inconditionnel, dans d'autres sur la dimension universelle ou sur la régularité du versement. Ces nuances terminologiques ne sont pas anecdotiques : elles reflètent des visions différentes de ce que doit être une garantie économique fondamentale dans une société moderne.

Quatre caractéristiques fondamentales

Les chercheurs et les organisations qui réfléchissent au revenu universel s'accordent généralement sur quatre critères qui le distinguent d'autres formes de transferts sociaux :

1. **Universalité** – Chaque individu, sans distinction de revenu, de statut familial, de situation professionnelle ou d'âge (sous réserve parfois d'un seuil minimal comme la majorité), y a droit. Contrairement aux aides ciblées, il ne dépend pas d'une catégorisation administrative.
2. **Individualité** – Le revenu est attribué à la personne et non au ménage ou à la famille, rompant avec les logiques qui conditionnent les prestations au statut marital ou à la composition du foyer.
3. **Inconditionnalité** – Le versement n'exige aucune contrepartie en termes de travail, de recherche d'emploi ou de comportement social. Il ne récompense ni ne sanctionne.
4. **Caractère régulier et monétaire** – Il s'agit d'un versement en argent, effectué de manière périodique (mensuelle ou hebdomadaire), permettant aux bénéficiaires de l'utiliser librement selon leurs besoins.

Ces critères, posés notamment par le **Basic Income Earth Network (BIEN)**, permettent de distinguer clairement le revenu universel d'autres politiques sociales comme l'aide sociale traditionnelle, les allocations conditionnelles ou encore les programmes de travail garanti.

Clarifier les confusions fréquentes

Dans le débat public, le revenu universel est souvent confondu avec :

- **Le salaire minimum garanti** : une norme de rémunération imposée aux employeurs, qui ne constitue pas une prestation directe de l'État.
- **L'allocation de solidarité** : prestation ciblée sur les plus pauvres, soumise à conditions de ressources et souvent stigmatisante.
- **Le crédit d'impôt remboursable** : soutien financier indirect, lié à la déclaration fiscale, qui ne bénéficie pas toujours immédiatement aux ménages les plus précarisés.
- **Le revenu minimum d'insertion ou l'aide sociale** : filets de sécurité conditionnels et bureaucratiques, souvent vécus comme intrusifs et contraignants.

Le revenu universel, au contraire, cherche à dépasser ces dispositifs en établissant un socle commun et inaliénable, réduisant la dépendance aux critères administratifs et rétablissant une égalité fondamentale entre les citoyens.

Un outil de transformation sociale

Clarifier ces définitions est crucial, car elles révèlent la portée réelle du projet. Le revenu universel n'est pas seulement une mesure technique de redistribution économique : c'est un outil conceptuel qui oblige à repenser les notions de travail, de

mérite, de solidarité et de justice. Chaque fois qu'on en débat, on interroge implicitement notre modèle de société : doit-il être fondé sur l'exclusion et le contrôle, ou sur la confiance et la reconnaissance mutuelle ?

Ainsi, la précision des mots n'est pas une simple formalité théorique. Elle détermine la manière dont l'idée est reçue, critiquée ou défendue. Définir le revenu universel, c'est déjà tracer les contours d'un horizon social possible.

24 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Partie 1 – Comprendre le revenu universel

26 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Qu’est-ce que le revenu universel ?

Une idée simple, une portée révolutionnaire

Le revenu universel, parfois appelé *revenu de base* ou *allocation universelle*, désigne une somme d’argent versée régulièrement par une autorité publique à tous les membres d’une communauté politique, sans condition de ressources ni exigence de travail. Cette définition, apparemment simple, recèle une portée radicale : elle remet en cause la manière dont nos sociétés organisent la redistribution, la solidarité et la dignité économique.

Contrairement aux programmes sociaux traditionnels, qui visent à corriger des situations particulières (pauvreté, chômage, incapacité de travailler), le revenu universel repose sur une logique préventive et inclusive : il garantit à chacun un socle minimal de sécurité financière, indépendamment de ses circonstances. Autrement dit, il ne vise pas à réparer après coup, mais à établir dès le départ une base de stabilité.

Les principes fondateurs

Le revenu universel se définit par quatre caractéristiques essentielles, largement reprises par le **Basic Income Earth Network (BIEN)**, principale organisation internationale dédiée à ce sujet :

1. **Universalité** – Tous les individus sont éligibles, sans distinction de revenus, de statut familial ou professionnel.
2. **Individualité** – Le versement est accordé à la personne, et non au ménage. Il reconnaît ainsi l'autonomie de chaque être humain, quel que soit son contexte familial.
3. **Inconditionnalité** – Aucune contrepartie n'est exigée. Contrairement aux prestations conditionnées à la recherche d'emploi ou à un revenu minimal, il ne repose pas sur une logique de mérite.
4. **Régularité monétaire** – Le revenu universel prend la forme d'un transfert d'argent (et non de biens ou de services), effectué périodiquement et utilisable librement.

Ces quatre piliers distinguent le revenu universel des autres dispositifs de soutien économique. Ils expriment une philosophie particulière : reconnaître à chacun un droit inaliénable à une sécurité matérielle minimale.

Une distinction nécessaire : revenu universel et autres formes d'aides

Il est essentiel de distinguer le revenu universel d'autres mécanismes qui lui ressemblent, mais qui fonctionnent différemment :

- **L'aide sociale conditionnelle** : elle vise des populations précises (par exemple les personnes sans

emploi), et son accès dépend de critères stricts, souvent accompagnés de contrôles bureaucratiques intrusifs.

- **Le revenu minimum garanti** : il assure un plancher de ressources, mais reste conditionné aux revenus du foyer et nécessite une déclaration régulière, ce qui entraîne un effet de seuil et peut décourager le retour à l'emploi.
- **Le crédit d'impôt remboursable** : il offre un soutien financier indirect, mais dépend du calendrier fiscal et ne touche pas immédiatement ceux qui en auraient le plus besoin.
- **Le salaire minimum** : il relève du marché du travail et impose un seuil légal aux employeurs, mais ne protège pas les personnes exclues de l'emploi.

Le revenu universel se différencie donc par sa simplicité et son absence de conditions. Là où d'autres dispositifs fragmentent et hiérarchisent les bénéficiaires, il propose un socle égalitaire et universel.

Les objectifs sous-jacents

Le revenu universel ne se limite pas à une mesure de lutte contre la pauvreté. Il poursuit des objectifs plus larges, qui touchent au cœur de l'organisation sociale :

- **Sécurité économique** : offrir à chacun la certitude d'un revenu minimal, indépendamment de ses aléas de vie.

- **Autonomie et liberté** : donner le pouvoir de dire « non » à des conditions de travail abusives, ou de choisir des activités non rémunérées mais socialement utiles (soin aux proches, bénévolat, création artistique).
- **Simplification administrative** : remplacer une multitude de programmes conditionnels par un mécanisme clair, limitant les coûts bureaucratiques et les risques d'erreur ou d'exclusion.
- **Justice sociale** : repenser la redistribution non pas comme une aide ponctuelle aux plus pauvres, mais comme un droit fondamental, lié à l'appartenance à une communauté politique.

Ainsi, le revenu universel ne constitue pas simplement une mesure technique, mais une proposition éthique : il redéfinit la place de l'individu dans la société et le rôle de l'État dans la protection de la dignité humaine.

Une idée ancienne, mais toujours actuelle

Bien que le débat sur le revenu universel connaisse un regain d'intérêt depuis quelques décennies, ses racines sont anciennes. Dès le XVI^{e} siècle, **Thomas More** évoquait dans *Utopia* l'idée d'assurer des moyens d'existence pour prévenir le vol et la misère. Au XVIII^{e} siècle, **Thomas Paine**, l'un des pères fondateurs des États-Unis, proposait une dotation universelle financée par l'impôt foncier. Plus près de nous, des expériences comme l'**expérimentation du "Mincome" au Manitoba (1974-1979)** ou le **Permanent Fund Dividend en Alaska**

témoignent de la faisabilité d'un revenu distribué à l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, les débats sur l'automatisation, la précarisation du travail, la montée des inégalités et les crises successives (sanitaires, économiques, climatiques) ont remis cette idée au centre de l'agenda politique et académique. Ce n'est donc pas une mode passagère, mais une proposition adaptée aux transformations profondes de notre époque.

32 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Définition : universel, inconditionnel, individuel

Le concept de revenu universel, tel qu'il est formulé dans le débat contemporain, repose sur trois caractéristiques fondamentales qui en définissent l'essence : il est universel, inconditionnel et individuel. Ces trois dimensions, souvent rappelées ensemble, constituent un socle indissociable qui distingue le revenu universel des autres dispositifs de redistribution sociale ou d'aides ciblées. Leur articulation est essentielle à la compréhension du projet et à la délimitation de ce qui fait la spécificité de cette proposition par rapport aux mesures existantes ou aux alternatives politiques.

L'universalité

Le caractère universel du revenu universel signifie que celui-ci est attribué à l'ensemble de la population, sans distinction de statut social, professionnel, familial ou économique. Autrement dit, chaque personne, dès sa naissance et jusqu'à sa mort, est éligible à percevoir cette allocation. Cette universalité implique une rupture majeure avec les dispositifs classiques d'assistance sociale, qui sont généralement conditionnés à des critères tels que le revenu, la pauvreté, le chômage ou l'appartenance à une catégorie administrative.

L'universalité poursuit plusieurs objectifs. Elle cherche d'abord à simplifier la redistribution en supprimant les coûts bureaucratiques liés au contrôle des critères d'éligibilité. Elle contribue ensuite à réduire la stigmatisation associée aux aides sociales, car chacun reçoit la même prestation,

indépendamment de sa situation personnelle. Enfin, elle vise à instaurer une forme d'égalité citoyenne fondamentale, où tous sont reconnus comme bénéficiaires légitimes d'un socle de sécurité économique.

L'inconditionnalité

La seconde caractéristique est l'inconditionnalité. Contrairement aux allocations ou prestations qui exigent de remplir certaines obligations – qu'il s'agisse de rechercher un emploi, de déclarer ses ressources ou d'adopter un comportement particulier –, le revenu universel est accordé sans contrepartie. Il ne dépend ni de la situation professionnelle, ni des choix de vie, ni de la conformité à des normes imposées par l'État.
L'inconditionnalité porte une dimension éthique forte : elle reconnaît la dignité et l'autonomie de chaque individu, sans exiger de justification pour accéder à un droit fondamental. Elle reflète également une vision moderne du contrat social, selon laquelle la liberté individuelle ne doit pas être subordonnée à des critères administratifs ou moraux. L'absence de conditions renforce aussi l'efficacité du dispositif, puisqu'elle évite les pièges à pauvreté ou à emploi qui découlent de certaines aides ciblées et dégressives. Ainsi, le revenu universel se présente comme une garantie inaliénable, qui ne peut être retirée en fonction du comportement ou de la situation d'une personne.

L’individualité

La troisième dimension est celle de l’individualité. Contrairement à de nombreux systèmes de transferts sociaux qui sont conçus sur une base familiale ou conjugale, le revenu universel est attribué à chaque personne prise isolément. Cette orientation vise à respecter l’autonomie des individus en tant que sujets de droits indépendants.
Attribuer le revenu universel individuellement signifie qu’il n’est pas ajusté en fonction de la composition du ménage, des revenus du conjoint ou du foyer fiscal. Chaque membre d’une famille, y compris les enfants, est considéré comme bénéficiaire à part entière, selon des modalités pouvant varier avec l’âge mais jamais en fonction de la dépendance à un tiers. Ce choix rompt avec la logique d’unités domestiques qui dominent les politiques sociales traditionnelles et qui tendent parfois à renforcer les rapports de dépendance économique au sein du couple ou de la cellule familiale. L’individualité du revenu universel contribue ainsi à renforcer l’émancipation des individus, en particulier celle des femmes, des jeunes et des personnes vivant dans des structures familiales atypiques.

Une articulation indissociable

Ces trois dimensions ne peuvent être comprises isolément, car c’est leur articulation qui confère au revenu universel son caractère singulier. Un revenu peut être universel mais non inconditionnel, comme certains programmes de transferts qui exigent des contreparties. Il peut être inconditionnel mais non individuel, s’il est versé uniquement au niveau du foyer. Le

revenu universel véritable ne se définit donc pas par une seule de ces caractéristiques, mais par la combinaison des trois. Cette définition tripartite établit un cadre conceptuel clair et évite les confusions fréquentes entre revenu universel et autres formes d'allocations telles que le revenu minimum garanti, les allocations familiales ou les crédits d'impôt remboursables. Elle permet également de comprendre pourquoi certaines propositions qualifiées de « quasi universel » ou de « revenu de base partiel » ne répondent pas pleinement à l'exigence théorique du revenu universel.

38 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Différences avec l’aide sociale classique

Si le revenu universel suscite autant d’intérêt, c’est en partie parce qu’il s’écarte radicalement des dispositifs traditionnels d’aide sociale. Ces différences concernent non seulement les modalités d’accès et de gestion, mais aussi la philosophie politique sous-jacente. L’opposition entre le revenu universel et l’aide sociale classique peut se résumer autour de plusieurs axes essentiels : la conditionnalité, la stigmatisation, la complexité administrative, les incitations économiques et la conception même de la citoyenneté sociale.

Conditionnalité contre automaticité

Les aides sociales classiques reposent sur un principe de conditionnalité : pour bénéficier d’une prestation, il faut démontrer son éligibilité en fournissant des preuves de revenus insuffisants, de chômage, d’invalidité ou d’autres critères sociaux. Ces conditions sont régulièrement vérifiées et peuvent être retirées si la situation évolue.
À l’inverse, le revenu universel se distingue par son automaticité. Chaque individu en bénéficie sans démarche particulière et sans qu’il soit nécessaire de démontrer un « besoin ». Cette absence de conditionnalité est au cœur de son originalité : elle renverse la logique de justification permanente, en affirmant qu’un droit fondamental n’a pas à être prouvé mais simplement reconnu.

Stigmatisation et dignité

Un problème récurrent des aides sociales classiques est la stigmatisation des bénéficiaires. Recevoir une aide conditionnelle expose les individus à un jugement social implicite : celui de ne pas subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens. Cette perception peut renforcer des préjugés liés à la paresse, à l'irresponsabilité ou à l'exclusion.
Le revenu universel, en étant attribué à tous sans distinction, neutralise cette stigmatisation. Parce qu'il s'agit d'un droit universel, il n'existe plus de frontière visible entre « bénéficiaires » et « contributeurs ». Ce glissement symbolique permet de restaurer la dignité des individus en reconnaissant leur appartenance pleine et entière à la communauté citoyenne, sans étiquette sociale dévalorisante.

Complexité administrative et simplification

Les systèmes d'aide sociale classiques sont souvent critiqués pour leur lourdeur administrative. La vérification des critères d'éligibilité mobilise des ressources considérables : formulaires complexes, contrôles réguliers, entretiens obligatoires, enquêtes sociales. Cette complexité engendre des coûts bureaucratiques élevés, mais aussi des retards dans les versements et des risques d'erreurs ou d'injustice.
Le revenu universel, par son universalité et son automaticité, simplifie radicalement le dispositif. En supprimant la nécessité des contrôles, il réduit non seulement les coûts administratifs, mais aussi la charge psychologique pour les individus contraints de justifier en permanence leur situation. Cette

simplification est perçue comme un gage d'efficacité et de transparence, en même temps qu'un facteur de confiance entre l'État et les citoyens.

Incitations économiques et pièges à pauvreté

Un autre reproche adressé à l'aide sociale conditionnelle est la création de « pièges à pauvreté » ou de « trappes à inactivité ». Dans de nombreux systèmes, les prestations sont retirées ou diminuées dès qu'une personne retrouve un emploi ou augmente ses revenus. Cela peut décourager la reprise d'activité, puisque chaque euro gagné entraîne la perte d'une partie de l'allocation, réduisant ainsi l'intérêt économique du travail.

Le revenu universel échappe à cette logique. Comme il est versé indépendamment de la situation professionnelle, il n'est jamais retiré lorsque les revenus augmentent. Il agit comme un socle permanent, qui s'additionne aux autres sources de revenus, ce qui élimine les désincitations liées à la perte d'allocations. En ce sens, il est conçu comme un outil de sécurisation de la mobilité professionnelle et d'encouragement à l'activité, plutôt que comme un frein.

Conception de la citoyenneté sociale

Derrière ces différences techniques se cache une divergence philosophique plus profonde. L'aide sociale classique est construite sur une logique de secours, c'est-à-dire un mécanisme destiné à pallier les situations de détresse. Elle s'inscrit dans une vision résiduelle de l'État social, où

l’intervention publique ne se justifie que lorsqu’un individu ne peut subvenir à ses besoins par lui-même.
Le revenu universel repose sur une autre conception de la citoyenneté sociale. Il ne s’agit pas d’une aide destinée aux plus pauvres, mais d’un droit attaché à la personne en tant que membre de la collectivité. En ce sens, il s’apparente à d’autres droits universels, comme l’éducation ou la santé, qui ne sont pas conditionnés à la pauvreté mais garantis à tous par principe d’égalité. Cette différence illustre un changement de paradigme : passer d’un État-providence fondé sur la compensation à un État social fondé sur la reconnaissance inconditionnelle des droits.

Une rupture de logique

Au total, les différences entre revenu universel et aide sociale classique ne se réduisent pas à des aspects pratiques. Elles traduisent deux visions distinctes de la justice sociale. L’aide conditionnelle repose sur une approche corrective, qui vise à intervenir uniquement en cas de besoin démontré. Le revenu universel repose sur une approche préventive et égalitaire, qui cherche à garantir en amont une sécurité de base pour tous. La rupture de logique est donc à la fois administrative, économique, sociale et philosophique.

44 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Un concept ancien et réinventé

46 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Les origines philosophiques (Thomas More, Paine, Fourier)

L'idée d'un revenu universel n'est pas une invention contemporaine. Si sa formulation moderne répond à des enjeux économiques et sociaux propres à l'ère industrielle et postindustrielle, ses racines plongent profondément dans la tradition philosophique et politique occidentale. Dès la Renaissance et jusqu'au XIX^{e} siècle, plusieurs penseurs ont esquissé des propositions qui, bien qu'anachroniques au regard de la terminologie actuelle, anticipaient certains principes fondamentaux du revenu universel : l'universalité, l'inconditionnalité et l'individualité. Parmi ces précurseurs, trois figures se distinguent particulièrement : Thomas More, Thomas Paine et Charles Fourier.

Thomas More : l'utopie comme critique sociale

Au début du XVI^{e} siècle, Thomas More publie *Utopia* (1516), une œuvre à la fois satirique et philosophique, dans laquelle il décrit une société idéale où la pauvreté et la misère sont abolies. Bien qu'il ne parle pas explicitement d'un « revenu universel », son approche contient les germes d'une telle idée. More y critique sévèrement les inégalités engendrées par l'accumulation des terres, notamment à travers l'expansion des enclosures en Angleterre, qui condamnaient de nombreux paysans à l'expropriation et à la mendicité.
Dans cette perspective, il avance qu'aucune société ne peut être véritablement juste si elle laisse ses membres survivre dans le

besoin. L'utopie moreenne repose sur le partage collectif des ressources et la garantie d'un accès suffisant à la subsistance pour tous. Même si son projet reste davantage une réflexion sur l'organisation sociale qu'une proposition institutionnelle, il exprime déjà le principe fondateur selon lequel la dignité humaine exige une sécurité matérielle garantie indépendamment du statut social.

Thomas Paine : le droit naturel à l'existence

Deux siècles plus tard, dans un contexte marqué par les révolutions américaine et française, Thomas Paine, penseur politique et pamphlétaire influent, formule une proposition beaucoup plus explicite. Dans son ouvrage *Agrarian Justice* (1797), Paine soutient que la terre est un bien commun originel, dont l'appropriation privée a privé l'humanité de ses droits naturels. Pour compenser cette dépossession, il propose l'instauration d'un fonds national financé par un impôt sur les successions foncières.

Ce fonds servirait à verser à chaque individu une dotation universelle à sa majorité, ainsi qu'une pension universelle aux personnes âgées. L'idée de Paine repose donc sur la conviction que l'existence matérielle de chaque être humain doit être garantie par la société, non comme une faveur, mais comme un droit fondamental lié à la justice distributive. Cette réflexion marque une étape décisive : elle établit le lien entre propriété collective des ressources, redistribution universelle et reconnaissance individuelle, anticipant directement les débats modernes sur le revenu universel.

Charles Fourier : le droit au minimum garanti

Au XIX^{e} siècle, Charles Fourier, figure du socialisme utopique français, approfondit la réflexion dans un contexte de mutation industrielle. Dans ses écrits, il insiste sur la nécessité d'organiser la société en « phalanstères », communautés coopératives dans lesquelles le travail et les ressources seraient partagés. Mais au-delà de ce projet global, Fourier défend également le principe d'un minimum garanti : chaque membre de la société devrait se voir assurer un socle de subsistance, indépendamment de sa contribution productive.
Ce « droit au minimum » s'inscrit dans une conception plus large de la justice sociale, où la richesse produite collectivement doit bénéficier à tous, et non pas uniquement à ceux qui possèdent les moyens de production. Fourier ne formalise pas le revenu universel comme une allocation monétaire régulière, mais il pose l'idée que la société a l'obligation de préserver ses membres de la misère. Cette exigence anticipe directement la dimension sociale et éthique du revenu universel contemporain.

Héritage et continuité

De More à Paine, puis de Paine à Fourier, on observe une évolution progressive de la pensée vers une reconnaissance explicite du droit inconditionnel à la subsistance. Là où More exprimait une critique morale des inégalités et esquissait une société idéale, Paine formalise un mécanisme concret de redistribution universelle, et Fourier affirme la nécessité d'un minimum garanti pour tous. Ces contributions montrent que

l’idée d’un revenu universel n’est pas une invention ex nihilo, mais le fruit d’un long héritage intellectuel qui interroge depuis plusieurs siècles la légitimité de l’organisation économique et sociale.
Ce socle philosophique constitue une source d’inspiration durable. Il témoigne du fait que la question du revenu universel n’est pas seulement économique ou technique, mais profondément ancrée dans les débats sur la justice, la dignité humaine et la place de l’individu dans la collectivité.

52 - Le revenu universel inconditionnel et individuel

Les penseurs modernes (Friedman, Van Parijs, Standing)

Si les premières formulations du revenu universel trouvent leurs racines chez des penseurs de la Renaissance et des Lumières, c'est véritablement au XX^{e} siècle que l'idée connaît une reformulation moderne. Ce renouveau s'explique par les transformations économiques profondes liées à l'industrialisation, à l'émergence de l'État-providence et aux débats sur la justice sociale. Trois figures intellectuelles majeures se distinguent dans cette évolution contemporaine : Milton Friedman, Philippe Van Parijs et Guy Standing. Chacun, à partir de perspectives idéologiques très différentes, a contribué à inscrire le revenu universel dans le champ des discussions sérieuses, allant du libéralisme économique à la philosophie politique égalitariste et aux réflexions sociologiques sur le travail.

Milton Friedman : l'approche libérale et l'impôt négatif

Milton Friedman, économiste américain et figure centrale de l'école de Chicago, développe dans les années 1960 le concept d'« impôt négatif sur le revenu ». Sa proposition, exposée notamment dans *Capitalism and Freedom* (1962), repose sur l'idée que l'État devrait garantir un niveau de revenu minimum à chaque citoyen en complétant, par un mécanisme fiscal, les revenus en dessous d'un certain seuil.
Bien que l'impôt négatif ne soit pas un revenu universel au

sens strict, il en partage certains objectifs, notamment la simplification des politiques sociales et la garantie d'un filet de sécurité universel. Friedman critique les systèmes d'aide sociale jugés inefficaces, bureaucratiques et démotivants. Selon lui, un dispositif monétaire unique et automatique permettrait de préserver la liberté individuelle, en laissant aux citoyens le choix de l'allocation de leurs ressources, tout en réduisant le rôle de l'État à une fonction de redistribution minimale.
L'approche friedmanienne s'inscrit donc dans une logique libérale : elle vise moins à instaurer une égalité matérielle qu'à limiter la pauvreté par des moyens simples et non intrusifs. Même si son projet diffère sur plusieurs points du revenu universel inconditionnel, il a ouvert la voie à une réhabilitation du débat en insistant sur la possibilité d'un mécanisme direct et généralisé de redistribution.

Philippe Van Parijs : la liberté réelle pour tous

Dans un registre bien différent, le philosophe belge Philippe Van Parijs a consacré une grande partie de son œuvre à la défense d'un revenu de base inconditionnel. Avec Yannick Vanderborght, il a publié *L'Allocation universelle* (1995), puis *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy* (2017), qui constitue une référence majeure dans le champ académique.
Van Parijs fonde sa réflexion sur une conception particulière de la justice sociale qu'il résume par l'expression « liberté réelle pour tous ». Selon lui, les libertés formelles – telles que la liberté de parole, de déplacement ou d'entreprendre – n'ont de

sens que si les individus disposent des moyens matériels nécessaires pour les exercer effectivement. Or, dans des sociétés marquées par de fortes inégalités, beaucoup restent privés de ces possibilités. Le revenu universel apparaît alors comme un instrument de redistribution garantissant à chacun un socle minimal de sécurité, condition indispensable à l'autonomie.

Cette perspective s'inscrit dans le courant de l'égalitarisme libéral, influencé par la philosophie de John Rawls, mais la dépasse en élargissant la notion de « biens premiers » à la sécurité économique universelle. L'argument de Van Parijs a largement contribué à légitimer le revenu universel dans les milieux académiques et politiques européens, en le présentant non pas comme une utopie mais comme un projet de justice rationnellement défendable.

Guy Standing : le précariat et la sécurité économique

Le sociologue britannique Guy Standing, ancien économiste du Bureau international du travail, a quant à lui popularisé le débat sur le revenu universel à travers son analyse du « précariat ». Dans ses ouvrages, dont *The Precariat: The New Dangerous Class* (2011) et *Basic Income: And How We Can Make It Happen* (2017), il décrit l'émergence d'une nouvelle classe sociale caractérisée par l'insécurité économique, la flexibilité imposée et la fragilisation des protections collectives.

Pour Standing, l'essor de ce précariat résulte de la mondialisation, de la financiarisation et des mutations du

marché du travail, qui multiplient les emplois instables et mal rémunérés. Face à cette transformation structurelle, il estime que les politiques sociales traditionnelles ne suffisent plus. Le revenu universel apparaît comme la seule réponse adaptée à une société où la stabilité de l'emploi ne peut plus constituer l'unique fondement de la sécurité économique.
L'argumentation de Standing n'est pas seulement économique, elle est aussi politique et sociale : il présente le revenu universel comme un outil de lutte contre l'exclusion, de renforcement de la démocratie et de réduction des tensions sociales liées à la marginalisation croissante de millions de travailleurs précaires.

Convergences et divergences

Si Friedman, Van Parijs et Standing appartiennent à des horizons intellectuels très éloignés, leurs apports convergent sur un point central : la reconnaissance de la nécessité d'un mécanisme universel et inconditionnel de garantie économique. Là où Friedman met en avant la simplicité et la liberté individuelle, Van Parijs insiste sur la justice et l'égalité des chances réelles, tandis que Standing souligne l'urgence sociale face aux transformations du marché du travail.
Ces approches complémentaires montrent que le revenu universel n'est pas l'apanage d'un courant idéologique particulier. Il constitue plutôt un carrefour de réflexions, capable de séduire aussi bien les libéraux attachés à la réduction de la bureaucratie que les progressistes soucieux de

justice sociale, et les sociologues préoccupés par les fractures engendrées par le capitalisme contemporain.

Les objectifs du revenu universel

Lutte contre la pauvreté

L'un des objectifs les plus fréquemment avancés en faveur du revenu universel est sa capacité à réduire, voire à éradiquer, la pauvreté. Dans un monde où les inégalités économiques persistent malgré la croissance globale des richesses, le revenu universel se présente comme un outil radicalement différent des politiques sociales traditionnelles. Il ne s'agit plus seulement de corriger la pauvreté après qu'elle est apparue, mais de la prévenir en assurant un socle de revenus inaliénable pour chaque individu.

Une approche universelle de la sécurité économique

La pauvreté est généralement définie comme l'incapacité à disposer de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement, la santé ou l'éducation. Les dispositifs actuels de lutte contre la pauvreté reposent le plus souvent sur des allocations conditionnelles, attribuées en fonction de critères de ressources. Or, ces mécanismes, bien qu'indispensables, laissent échapper une partie des personnes concernées : certains n'y ont pas accès faute d'informations ou de démarches administratives, d'autres renoncent à en faire la demande par peur de stigmatisation. Le revenu universel, en étant versé automatiquement à tous, élimine ces « trous dans la raquette ». Il garantit que chaque individu, sans exception, dispose d'une base de revenus minimale, ce qui réduit le risque de pauvreté extrême et offre

une protection contre les aléas de la vie : perte d'emploi, séparation, maladie, ou crise économique.

Prévention plutôt que réparation

L'une des critiques récurrentes adressées aux systèmes classiques d'aide sociale est leur caractère réactif : ils interviennent lorsque la pauvreté est déjà installée. Le revenu universel modifie cette logique en agissant en amont. En offrant un filet de sécurité permanent, il empêche l'enfoncement des individus dans des situations de misère prolongée.
Cette dimension préventive est d'autant plus importante que la pauvreté a des effets cumulatifs : manque d'accès à une alimentation adéquate, difficultés scolaires pour les enfants, santé fragile, isolement social. En réduisant l'exposition initiale à la pauvreté, le revenu universel permet de limiter ces effets en cascade et favorise une plus grande égalité des chances.

Réduction de l'extrême pauvreté et de l'insécurité économique

Dans sa conception la plus ambitieuse, le revenu universel vise à abolir la pauvreté extrême, c'est-à-dire les situations où les individus manquent des ressources indispensables à leur survie. Des expériences pilotes menées dans divers pays ont montré que même des allocations modestes avaient un impact significatif : amélioration de la nutrition, scolarisation accrue des enfants, meilleure santé et renforcement de l'autonomie économique.

Au-delà de l'extrême pauvreté, le revenu universel agit aussi sur ce que l'on pourrait appeler l'« insécurité économique » : la peur permanente de ne pas pouvoir faire face à ses besoins essentiels. Cette sécurité de base est un facteur de stabilité psychologique et sociale, qui permet aux individus de se projeter dans l'avenir, de prendre des risques mesurés (comme se former ou entreprendre), et de vivre avec plus de dignité.

Éviter les pièges à pauvreté

Les politiques sociales conditionnelles entraînent souvent ce que l'on appelle des « pièges à pauvreté ». Lorsqu'une personne bénéficie d'une aide, celle-ci diminue ou disparaît dès qu'elle retrouve un emploi ou augmente ses revenus. Ce mécanisme, en rendant le retour au travail peu avantageux, peut décourager l'activité. Le revenu universel, au contraire, n'est jamais retiré : il vient s'ajouter aux autres revenus. Ainsi, il permet de lutter contre la pauvreté sans créer de désincitations économiques. Une personne peut accepter un emploi, même à temps partiel ou faiblement rémunéré, sans craindre de perdre son filet de sécurité. Ce mécanisme favorise la mobilité professionnelle et offre une protection dans les phases de transition, de formation ou d'expérimentation entrepreneuriale.

Justice sociale et dignité humaine

Enfin, au-delà des considérations économiques, la lutte contre la pauvreté par le revenu universel a une dimension éthique. Elle repose sur l'idée que personne ne devrait vivre dans la

misère dans une société disposant de ressources suffisantes. Le revenu universel reconnaît un droit fondamental à la subsistance, sans conditions, et renforce ainsi la dignité humaine.
En ce sens, il ne se contente pas de corriger une défaillance économique : il traduit une volonté politique de garantir à tous un minimum vital, non pas comme une assistance, mais comme un droit de citoyenneté universel.

Réduction des inégalités

Au-delà de son rôle central dans la lutte contre la pauvreté, le revenu universel s'impose également comme un instrument de réduction des inégalités, tant en termes économiques que sociaux. Les inégalités contemporaines ne se limitent pas aux écarts de revenus : elles concernent également l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, aux opportunités professionnelles et à la participation citoyenne. Dans ce contexte, un dispositif de revenu universel, distribué à chacun sans condition, contribue à rééquilibrer les rapports sociaux et économiques en créant un socle commun d'émancipation.

Sur le plan économique, le revenu universel agit comme un mécanisme de redistribution directe. Contrairement à certaines politiques sociales ciblées qui laissent subsister des « trappes à pauvreté », il assure un transfert continu de ressources vers les individus disposant de peu ou d'aucun revenu, tout en conservant son universalité. Les ménages les plus riches contribuent au financement du dispositif par l'impôt, tandis que les individus moins favorisés bénéficient d'un soutien net, réduisant ainsi les inégalités de revenu disponibles. Ce mécanisme est particulièrement important dans les sociétés marquées par la concentration du capital et l'érosion des revenus du travail pour une large part de la population.

Les inégalités de genre, de génération ou de statut social sont également concernées. Le revenu universel a la particularité d'offrir une ressource monétaire autonome à chaque individu, indépendamment de sa situation familiale ou professionnelle.

Pour les femmes, qui restent statistiquement plus exposées au temps partiel contraint, au travail domestique non rémunéré et à des interruptions de carrière, un revenu garanti constitue une reconnaissance implicite de leurs contributions et un levier d'indépendance économique. De même, pour les jeunes adultes, souvent exclus des dispositifs classiques d'aide sociale ou d'assurance chômage, le revenu universel représente un instrument d'égalité des chances. Enfin, les travailleurs précaires, intérimaires ou indépendants, qui subissent les instabilités du marché de l'emploi contemporain, trouvent dans cette allocation un socle protecteur atténuant les inégalités liées à la flexibilité croissante du travail.

Le revenu universel contribue également à réduire les inégalités territoriales. Dans les zones rurales ou périphériques, où l'accès aux services publics est plus limité et les opportunités d'emploi moins nombreuses, il offre une garantie de revenu qui soutient la vie locale et limite l'exode contraint vers les grands centres urbains. Dans les pays en développement, il peut agir comme un outil de cohésion sociale, réduisant les tensions liées à la pauvreté extrême et aux inégalités flagrantes de richesse.

Enfin, les inégalités ne se mesurent pas seulement en termes matériels, mais aussi en termes de dignité et de participation citoyenne. Un revenu universel assure à chacun la possibilité de prendre part aux décisions collectives sans être contraint par la dépendance économique. En créant un plancher de sécurité, il élargit la liberté réelle des individus, leur permettant de faire

des choix de vie, de formation ou d’engagement sans subir la contrainte de la survie immédiate. Ce pouvoir d’agir plus équitablement réparti constitue un élément essentiel de réduction des inégalités structurelles et renforce la cohésion démocratique.

Libération du temps et de la créativité

Un des objectifs majeurs du revenu universel ne se limite pas à la sécurité matérielle ou à la réduction des inégalités. Il réside aussi dans la possibilité offerte à chacun de se libérer partiellement de la contrainte du travail salarié afin de retrouver du temps pour des activités choisies, qu'elles soient créatives, sociales, éducatives ou personnelles. Dans une société où le temps constitue une ressource aussi précieuse que rare, le revenu universel peut être perçu comme un instrument de réappropriation de la vie.

L'organisation contemporaine du travail impose souvent un rythme intense et laisse peu de place aux activités non productives au sens économique. Le revenu universel, en fournissant une base de sécurité financière, réduit la dépendance exclusive au salaire et permet d'alléger cette contrainte. Les individus peuvent ainsi choisir de réduire leur temps de travail, d'accepter des contrats plus flexibles ou de se consacrer à des projets personnels. Cette flexibilité élargit la palette des choix de vie, favorisant une meilleure conciliation entre activités rémunérées, vie familiale et engagement social.

La créativité, souvent étouffée par l'urgence économique, trouve dans ce cadre une opportunité d'épanouissement. Libérés d'une partie de la pression liée à la recherche constante de revenus, de nombreux individus peuvent consacrer du temps à des activités artistiques, culturelles ou scientifiques qui n'ont pas toujours de valeur marchande immédiate mais enrichissent collectivement la société. Des expériences locales ont montré

que lorsque les individus disposent d'une garantie de revenu, certains investissent davantage dans des projets innovants, dans la formation continue ou dans l'entrepreneuriat, explorant des voies qui resteraient inaccessibles sans filet de sécurité.

La libération du temps favorise aussi l'investissement dans le capital social, entendu comme l'ensemble des relations, solidarités et réseaux qui structurent la vie collective. S'occuper de proches, participer à la vie associative, s'engager dans des initiatives citoyennes ou communautaires deviennent des choix plus accessibles lorsqu'ils ne sont pas en concurrence avec l'impératif de survie économique. De ce fait, le revenu universel contribue à renforcer le tissu social et à valoriser des formes de travail invisibles, mais essentielles au bien-être collectif.

Enfin, il ne faut pas négliger la dimension psychologique. La possibilité de disposer d'un temps choisi, plutôt que subi, réduit le stress et favorise la santé mentale. En offrant la perspective de se consacrer à des activités qui donnent du sens à l'existence, le revenu universel devient un levier d'émancipation individuelle et de créativité collective. Cette libération ne signifie pas la fin du travail, mais bien la transformation de sa place dans la vie humaine : il cesse d'être uniquement un moyen de subsistance pour redevenir un espace de réalisation personnelle et de contribution sociale.

Partie 2 – Expériences et modèles dans le monde

Expériences pilotes

Alaska (dividende pétrolier)

L'un des exemples les plus emblématiques d'un dispositif assimilable à un revenu universel est le dividende universel distribué depuis 1982 dans l'État de l'Alaska, aux États-Unis. Ce programme, connu sous le nom de **Permanent Fund Dividend (PFD)**, s'appuie sur la rente pétrolière locale et constitue un modèle concret de redistribution universelle, bien que limité dans son montant et ses objectifs.

En 1976, à la suite de la découverte de vastes gisements pétroliers en mer du Nord de l'Alaska, les autorités locales ont créé le **Alaska Permanent Fund**. Ce fonds souverain a pour vocation d'investir une partie des revenus tirés de l'exploitation pétrolière afin de générer des bénéfices à long terme pour la population. L'idée sous-jacente est que les ressources naturelles appartiennent collectivement aux habitants de l'État et que leur exploitation doit donc bénéficier directement à tous, au-delà des générations présentes.

À partir de 1982, une partie des revenus annuels du fonds a été redistribuée sous forme de dividende monétaire à chaque résident de l'Alaska remplissant une condition simple : avoir résidé dans l'État pendant au moins une année civile complète. Ce dividende est versé individuellement, sans distinction de revenu, de profession ou de statut familial, ce qui lui confère une dimension universelle. Son montant varie chaque année selon les performances du fonds et le prix du pétrole, oscillant en général entre 1 000 et 2 000 dollars américains par personne

et par an, avec certaines années exceptionnelles dépassant ces seuils.

Les effets de ce programme sont multiples. Sur le plan social, il contribue à réduire les taux de pauvreté et à améliorer la sécurité financière des ménages, en particulier pour les familles nombreuses et les populations autochtones vivant dans des zones isolées. Sur le plan économique, il alimente la consommation locale et soutient indirectement l'activité des petites entreprises. Contrairement à certaines craintes initiales, le dividende n'a pas conduit à une diminution de l'offre de travail : les études montrent que son effet est neutre ou marginal sur l'emploi, les bénéficiaires continuant à participer au marché du travail tout en disposant d'un complément de revenu.

Le cas de l'Alaska illustre aussi les limites d'un tel modèle. D'abord, le financement repose sur une ressource non renouvelable et soumise à une forte volatilité, rendant le système dépendant des fluctuations des prix du pétrole. Ensuite, le montant du dividende, bien qu'utile, reste insuffisant pour garantir à lui seul une sécurité économique complète : il s'agit davantage d'un revenu complémentaire que d'une allocation capable de remplacer les aides sociales existantes. Enfin, l'expérience n'a pas été pensée comme un projet de transformation globale du système de protection sociale, mais plutôt comme une redistribution partielle d'une rente collective.

Malgré ces limites, le dividende pétrolier de l'Alaska occupe une place centrale dans le débat mondial sur le revenu universel. Il fournit un exemple concret de versement monétaire universel et régulier à l'échelle d'une population entière, montrant que de tels dispositifs sont techniquement réalisables, socialement acceptés et politiquement durables sur le long terme. Cette expérience alimente ainsi les réflexions internationales, souvent présentée comme une « preuve par l'exemple » de la faisabilité du revenu universel, même dans un cadre limité et spécifique.

Finlande

La Finlande est devenue, entre 2017 et 2019, le premier pays au monde à mettre en place une expérience nationale de revenu de base, attirant l'attention internationale et alimentant les débats académiques et politiques. Cette initiative pilote, décidée par le gouvernement finlandais de centre-droit, visait à tester de manière concrète l'impact d'un revenu inconditionnel sur l'emploi, le bien-être et la relation entre citoyens et institutions.

Le dispositif expérimental a concerné **2 000 personnes**, toutes inscrites au régime national d'assurance chômage. Ces individus ont été sélectionnés de manière aléatoire et ont reçu, pendant deux ans, une allocation mensuelle fixe de **560 euros**, versée sans condition et sans exigence de recherche d'emploi. Cette allocation n'était pas réduite en cas de reprise d'une activité professionnelle, ce qui constituait une rupture majeure avec les systèmes classiques d'indemnisation du chômage, souvent critiqués pour leurs effets de désincitation au travail.

Les objectifs de cette expérimentation étaient multiples. D'une part, il s'agissait d'observer si un revenu garanti pouvait améliorer le retour à l'emploi en supprimant les « trappes à inactivité » créées par la perte d'allocations en cas de reprise d'activité partielle. D'autre part, l'expérience visait à mesurer les effets du revenu de base sur le bien-être psychologique, la confiance en soi et la sécurité économique des bénéficiaires. Enfin, l'étude permettait de recueillir des données empiriques

afin d’éclairer les débats politiques sur la faisabilité d’une telle réforme à plus grande échelle.

Les résultats, publiés en 2019 et 2020, ont montré un tableau nuancé. Sur le plan de l’emploi, les effets ont été modestes : les bénéficiaires n’ont pas travaillé significativement plus que le groupe témoin, mais l’allocation a supprimé les incitations négatives à refuser des petits emplois ou missions ponctuelles. En revanche, les effets sur le bien-être ont été particulièrement marqués. Les participants ont rapporté une diminution du stress, une meilleure santé mentale, une plus grande confiance dans l’avenir et une relation plus positive avec les institutions publiques. Beaucoup ont également déclaré avoir ressenti une liberté accrue pour envisager des projets personnels ou professionnels, sans la crainte constante de perdre leur sécurité financière.

Cette expérience pilote n’a pas été prolongée par le gouvernement finlandais, en partie pour des raisons budgétaires et politiques, mais aussi parce que ses résultats ont été interprétés de manières divergentes selon les sensibilités idéologiques. Pour certains, elle a montré les limites du revenu de base comme outil direct de stimulation de l’emploi. Pour d’autres, elle a démontré la pertinence d’un dispositif garantissant dignité et sécurité psychologique, même sans augmentation spectaculaire du retour au travail.

Au-delà du cas finlandais, cette expérimentation a eu un impact symbolique majeur. Elle a montré qu’un État pouvait, à l’échelle nationale, tester sérieusement le revenu universel en

dehors d’un simple projet théorique. Elle a également contribué à enrichir le débat international en apportant des données empiriques solides, confirmant que la valeur du revenu universel ne se réduit pas à ses effets économiques immédiats, mais englobe aussi des dimensions sociales et humaines essentielles.

Kenya et Inde

Les expériences de revenu universel menées dans des pays en développement, comme le **Kenya** et l'**Inde**, occupent une place singulière dans le débat mondial. Contrairement aux cas de l'Alaska ou de la Finlande, ces projets se déploient dans des contextes marqués par des niveaux de pauvreté élevés, des systèmes de protection sociale fragiles et une forte dépendance à l'économie informelle. Ils offrent ainsi une perspective différente : celle d'un revenu garanti comme outil direct de lutte contre la pauvreté extrême et de transformation sociale.

En Inde, plusieurs expériences pilotes ont été mises en œuvre au cours des années 2010 sous l'impulsion de l'ONG *Self-Employed Women's Association* (SEWA) et en partenariat avec l'UNICEF. Entre 2011 et 2013, environ **6 000 personnes** dans l'État du Madhya Pradesh ont reçu un revenu de base inconditionnel, versé mensuellement et de manière individuelle. Les résultats observés ont été significatifs : amélioration de la nutrition, hausse de la fréquentation scolaire, meilleur accès aux soins et réduction de l'endettement. Les bénéficiaires ont également développé des microentreprises et investi dans de petits biens productifs (animaux, outils agricoles). Ces effets se sont particulièrement fait sentir chez les femmes, qui ont gagné en autonomie financière et en pouvoir de décision au sein de leur foyer. L'expérience indienne a ainsi montré qu'un revenu garanti, même modeste, pouvait stimuler l'investissement humain et social, en créant un cercle vertueux de développement local.

Au Kenya, l'expérience est encore plus ambitieuse. Depuis 2016, l'ONG américaine *GiveDirectly* a lancé ce qui est considéré comme la plus vaste expérimentation de revenu universel jamais menée. Près de **20 000 habitants** répartis dans plusieurs villages reçoivent des transferts monétaires inconditionnels, avec des modalités différentes : certains perçoivent des paiements mensuels réguliers pour une période pouvant aller jusqu'à 12 ans, tandis que d'autres reçoivent une somme unique plus conséquente. L'objectif est de comparer l'impact à long terme d'un revenu garanti, stable et prévisible, par rapport à un transfert ponctuel.

Les premiers résultats disponibles montrent une amélioration nette des conditions de vie : meilleure alimentation, investissement dans le logement, développement d'activités génératrices de revenus et hausse de la scolarisation des enfants. Contrairement aux craintes, les transferts n'ont pas entraîné de baisse du travail ou de dépendance passive. Au contraire, les bénéficiaires ont utilisé ce revenu comme un levier pour sortir du piège de la pauvreté immédiate et investir dans des activités productives. Cette expérience est particulièrement suivie, car elle permet de tester, sur une échelle inédite et sur plusieurs années, les effets structurels d'un revenu universel dans un contexte de pauvreté extrême.

Ces expériences en Inde et au Kenya illustrent que l'impact d'un revenu universel dépend étroitement du contexte socio-économique. Dans les pays du Sud, il agit avant tout comme un outil de développement humain, en fournissant les bases

nécessaires à l’éducation, à la santé et à l’activité économique locale. Elles démontrent également que l’inconditionnalité et l’universalité ne conduisent pas à la passivité, mais peuvent au contraire libérer l’énergie créatrice des communautés lorsqu’un minimum de sécurité financière est garanti.

Expériences locales (Espagne, Canada, États-Unis)

Au-delà des initiatives nationales emblématiques comme celles de la Finlande ou de l'Alaska, plusieurs expériences locales de revenu universel ou de dispositifs proches ont été menées dans divers pays occidentaux. Ces projets, bien que limités dans leur durée et leur ampleur, apportent des données empiriques précieuses et nourrissent les débats sur la faisabilité et les effets sociaux d'un revenu garanti. Trois exemples marquants concernent l'Espagne, le Canada et les États-Unis.

En Espagne, c'est la crise économique et sociale consécutive à la récession de 2008 qui a stimulé le débat sur le revenu universel. Dans certaines régions, des programmes locaux de soutien inconditionnel ont été testés. L'un des plus connus est celui mené en Catalogne, dans la municipalité de Barcelone, sous le nom de *B-MINCOME*. Lancée en 2017 et financée en partie par l'Union européenne, cette expérimentation a concerné environ **1 000 foyers** issus de quartiers défavorisés. Les participants recevaient une allocation monétaire mensuelle, dont une partie était inconditionnelle et une autre dépendait de leur implication dans des programmes sociaux (formation, participation communautaire). Les résultats ont montré des améliorations dans la santé mentale, la cohésion sociale et la stabilité résidentielle, même si l'effet direct sur l'emploi a été limité. Cette expérience a confirmé que des transferts monétaires stables pouvaient jouer un rôle dans l'inclusion sociale et la réduction des inégalités urbaines.

Au Canada, l'expérience la plus célèbre est le projet *Mincome* mené dans les années 1970 à Dauphin, au Manitoba. Pendant quatre ans, une partie de la population a reçu un revenu garanti, modulé en fonction des revenus des ménages. Bien que l'expérience ait été interrompue avant une analyse complète, les données redécouvertes dans les années 2000 ont montré des résultats encourageants : baisse des hospitalisations, amélioration des performances scolaires, réduction du stress et des problèmes de santé mentale. Plus récemment, entre 2017 et 2019, la province de l'Ontario a lancé un **Basic Income Pilot Project** destiné à environ **4 000 participants** à faible revenu. Chaque adulte seul pouvait recevoir jusqu'à 17 000 dollars canadiens par an, moins 50 % des revenus d'activité, tandis que les couples recevaient jusqu'à 24 000 dollars. Bien que ce programme ait été interrompu prématurément après un changement de gouvernement, les premiers résultats qualitatifs montraient des effets positifs sur la santé, la sécurité alimentaire et la stabilité financière des participants.

Aux États-Unis, plusieurs municipalités et États ont mené des projets pilotes récents, souvent portés par des coalitions locales ou des fondations privées. Le cas le plus médiatisé est celui de **Stockton, en Californie**, où 125 habitants à faibles revenus ont reçu **500 dollars par mois** de 2019 à 2021. Les résultats ont révélé une amélioration significative du bien-être, une diminution de l'anxiété financière et, contrairement aux idées reçues, une augmentation de l'emploi à temps plein parmi les bénéficiaires. Inspiré par cette réussite, un mouvement plus large s'est constitué autour de la *Mayors for a Guaranteed*

Income, réseau de maires américains plaidant pour des expérimentations similaires dans leurs villes. D'autres initiatives, comme à Jackson (Mississippi) ou à New York, ciblent spécifiquement des populations vulnérables, notamment les mères célibataires ou les personnes en situation de grande précarité.

Ces expériences locales partagent des limites communes : elles sont restreintes en nombre de bénéficiaires, dépendent souvent de financements temporaires, et ne permettent pas de tirer de conclusions définitives sur la faisabilité d'un revenu universel à grande échelle. Néanmoins, elles constituent des laboratoires précieux qui permettent d'observer les effets réels sur la vie des individus et des communautés. Elles montrent, de manière récurrente, que l'inconditionnalité et la prévisibilité d'un revenu améliorent le bien-être, réduisent l'angoisse liée à l'insécurité économique et renforcent la capacité des personnes à s'investir dans des projets personnels ou professionnels.

Modèles économiques proposés

Revenu universel partiel vs intégral

L'une des grandes distinctions dans les modèles économiques proposés pour le revenu universel réside dans l'ampleur et la générosité de l'allocation : s'agit-il d'un revenu partiel, venant compléter d'autres sources de revenus, ou d'un revenu intégral, suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins fondamentaux de la vie quotidienne ?

Le revenu universel **partiel** consiste en une allocation modeste, généralement située en dessous du seuil de pauvreté, dont l'objectif principal est de fournir un filet de sécurité minimal. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de remplacer totalement le revenu du travail ou les systèmes de protection sociale, mais plutôt de garantir un socle commun sur lequel chacun peut s'appuyer. Le revenu partiel est souvent jugé plus réaliste sur le plan budgétaire et plus facile à introduire politiquement, car son coût pour les finances publiques est limité. Il permet également une mise en œuvre progressive, en complément de programmes existants, et peut servir de première étape vers une forme plus ambitieuse de revenu garanti. Toutefois, ses détracteurs soulignent que le revenu partiel risque de ne pas suffire à garantir une véritable autonomie individuelle et pourrait être perçu comme un simple ajustement technique, sans véritable portée transformative.

Le revenu universel **intégral**, quant à lui, vise à couvrir l'ensemble des besoins de base : logement, alimentation, santé, éducation et participation sociale. Dans cette configuration, l'allocation est conçue pour assurer une indépendance réelle

vis-à-vis du marché du travail et offrir à chacun la possibilité de refuser un emploi jugé dévalorisant, dangereux ou inutile. Un revenu intégral représente une rupture plus profonde avec les logiques actuelles de redistribution, puisqu'il se substituerait à une partie importante des transferts sociaux et réduirait la dépendance à l'emploi salarié. Toutefois, un tel modèle suscite des interrogations majeures quant à sa soutenabilité financière, son impact sur la motivation au travail et la redistribution des richesses.

La tension entre revenu partiel et revenu intégral reflète donc deux visions distinctes du projet. Le premier cherche à renforcer l'existant par une sécurité complémentaire, tandis que le second ambitionne une refondation complète de l'État social. En pratique, de nombreux chercheurs et décideurs envisagent des solutions hybrides, combinant un revenu universel partiel avec le maintien de certains dispositifs ciblés pour répondre à des besoins spécifiques (santé, handicap, logement). Cette approche pragmatique permet d'atténuer les critiques tout en avançant vers un modèle plus inclusif.

Le choix entre revenu universel partiel et intégral n'est pas uniquement une question budgétaire ; il engage une vision de la société et du rapport au travail. Le revenu partiel peut apparaître comme un compromis accessible, tandis que le revenu intégral constitue une transformation plus radicale et émancipatrice. Les débats entre ces deux modèles structurent aujourd'hui une grande partie des discussions académiques et politiques autour du revenu universel.

Revenu de base vs impôt négatif sur le revenu

Le débat entre revenu de base universel et impôt négatif sur le revenu constitue une des discussions centrales dans la conception des politiques de revenu garanti. Bien que ces deux dispositifs poursuivent un objectif commun — assurer un minimum de ressources à chaque citoyen —, leurs mécanismes de fonctionnement, leur perception sociale et leurs implications politiques diffèrent sensiblement.

Le **revenu de base universel** consiste en une allocation versée de manière inconditionnelle et régulière à l'ensemble des citoyens, sans considération de leurs revenus ou de leur situation professionnelle. Chacun reçoit la même somme, indépendamment de ses ressources, ce qui en fait une mesure simple, transparente et universelle. Cette universalité permet d'éviter la stigmatisation associée aux dispositifs sociaux ciblés et garantit un accès égal pour tous. Toutefois, son caractère inconditionnel implique un coût budgétaire significatif, puisqu'il nécessite un financement à grande échelle pour couvrir toute la population.

À l'inverse, l'**impôt négatif sur le revenu**, concept popularisé par Milton Friedman dans les années 1960, repose sur un mécanisme fiscal intégré. Les citoyens déclarent leurs revenus et, en dessous d'un certain seuil, au lieu de payer des impôts, ils reçoivent un transfert monétaire de l'État. Ce système agit donc comme une subvention dégressive : plus les revenus augmentent, plus le montant de l'aide diminue, jusqu'à s'annuler lorsque le seuil est dépassé. L'avantage de ce modèle

est de concentrer les ressources publiques sur les personnes à faibles revenus, limitant ainsi le coût global du dispositif. Cependant, il implique un contrôle administratif plus complexe et maintient une logique de conditionnalité, puisque l'accès dépend des déclarations fiscales.

Sur le plan pratique, ces deux modèles présentent des avantages et des limites. Le revenu de base offre une visibilité et une sécurité maximales aux individus, qui savent qu'ils disposeront toujours d'un socle financier. Il favorise également une logique de droit universel, comparable à celle de l'éducation ou de la santé publique. En revanche, l'impôt négatif, en ciblant davantage les bénéficiaires, peut apparaître plus efficace d'un point de vue budgétaire et plus acceptable politiquement, notamment dans des contextes où la redistribution universelle suscite des résistances.

Il est intéressant de noter que, malgré leurs différences conceptuelles, les deux dispositifs peuvent converger dans leurs effets. Si le revenu de base est financé par une fiscalité progressive, les ménages les plus aisés contribuent davantage que ce qu'ils reçoivent, tandis que les ménages modestes perçoivent un soutien net. Le résultat peut alors être très proche de celui de l'impôt négatif. La distinction réside moins dans les effets redistributifs que dans la philosophie et la lisibilité politique des dispositifs : universalité et simplicité d'un côté, ciblage et efficacité budgétaire de l'autre.

En définitive, le choix entre revenu de base et impôt négatif dépend des priorités d'une société. Faut-il privilégier la clarté

et l’universalité d’un droit inconditionnel, au risque d’un coût budgétaire élevé, ou opter pour une redistribution plus ciblée et potentiellement plus efficace, mais au prix d’une plus grande complexité administrative et d’un risque de stigmatisation ? Ces questions restent au cœur des débats contemporains sur les modèles économiques de revenu garanti.

Financement par la fiscalité, la taxe carbone, la redistribution

L'un des enjeux les plus déterminants du revenu universel réside dans son financement. Les débats sur sa faisabilité ne portent pas uniquement sur son coût brut, mais surtout sur la manière de mobiliser et redistribuer les ressources disponibles. Plusieurs pistes se dessinent, parmi lesquelles la fiscalité générale, la taxation écologique — notamment la taxe carbone — et une réorganisation des mécanismes existants de redistribution.

Le **financement par la fiscalité** constitue l'option la plus directe. Le revenu universel peut être alimenté par un impôt sur le revenu plus progressif, une contribution accrue des hauts patrimoines ou encore par une taxation des transactions financières et des flux internationaux de capitaux. Dans ce scénario, les plus aisés contribuent davantage que ce qu'ils perçoivent, ce qui transforme le revenu universel en un instrument de redistribution horizontale et verticale. L'idée n'est pas nouvelle : de nombreux économistes considèrent que les systèmes fiscaux actuels pourraient être adaptés pour financer un revenu garanti, à condition de réformer certaines niches fiscales et d'améliorer la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales.

La **taxe carbone** apparaît comme une autre piste centrale, surtout dans le contexte de la transition écologique. Le principe repose sur l'idée de taxer les émissions de gaz à effet de serre et de redistribuer les recettes directement aux citoyens sous

forme de revenu universel ou de dividende climatique. Ce mécanisme, déjà expérimenté dans plusieurs pays, a l'avantage de concilier justice sociale et lutte contre le changement climatique : il pénalise les comportements polluants tout en protégeant le pouvoir d'achat des ménages modestes. En rendant visibles et tangibles les bénéfices d'une fiscalité écologique, cette approche peut aussi renforcer l'acceptabilité politique de mesures environnementales souvent impopulaires.

La **redistribution interne** des dépenses publiques constitue une troisième voie. Le revenu universel pourrait être financé en rationalisant certains dispositifs existants, en fusionnant des prestations sociales fragmentées ou en réduisant les subventions inefficaces. Plutôt que d'ajouter un nouveau programme au système de protection sociale, il s'agirait de le simplifier et de le rendre plus lisible, en orientant les ressources vers une allocation universelle et inconditionnelle. Ce scénario suscite toutefois des débats : certains y voient une simplification bienvenue, tandis que d'autres redoutent que la mise en place du revenu universel ne serve de prétexte à un démantèlement des protections sociales spécifiques, notamment pour les populations les plus vulnérables.

En pratique, le financement d'un revenu universel pourrait combiner ces différentes sources. Une approche mixte — fiscalité progressive, taxation écologique et redistribution des dépenses publiques — apparaît comme la plus réaliste et la plus équilibrée. Elle permettrait de limiter la charge budgétaire, de renforcer la légitimité politique du projet et d'articuler

justice sociale et transition écologique. Le débat n'est donc pas uniquement économique, mais aussi profondément politique et philosophique : il engage un choix collectif sur la manière de répartir les richesses et de répondre aux défis sociaux et environnementaux du XXIe siècle.

Partie 3 – Impacts attendus et controverses

Économie et emploi

Effets sur le travail et la productivité

L'un des débats les plus récurrents autour du revenu universel concerne ses effets potentiels sur le travail et la productivité. Certains craignent qu'en garantissant un revenu inconditionnel, les individus soient incités à réduire leur participation au marché du travail, menaçant ainsi la dynamique économique. D'autres, au contraire, estiment que le revenu universel favoriserait une meilleure qualité de l'emploi, une répartition plus équilibrée du temps de travail et, à terme, une productivité accrue.

Sur le plan théorique, l'objection centrale est celle de la **désincitation au travail**. Selon une vision classique, si les individus disposent d'un revenu sans condition, certains pourraient choisir de se retirer du marché de l'emploi ou de réduire fortement leurs heures de travail. Cette inquiétude est particulièrement présente dans les débats politiques, car elle touche directement la soutenabilité économique et la légitimité du dispositif.

Cependant, les expériences pilotes menées dans divers pays apportent des éléments nuancés. En Finlande, par exemple, les bénéficiaires d'un revenu garanti n'ont pas cessé de travailler ; ils ont simplement recherché des emplois plus adaptés à leurs compétences ou offrant de meilleures conditions. De même, au Canada et aux États-Unis, les essais ont montré que les diminutions d'activité concernaient principalement des catégories précises — jeunes en formation, parents s'occupant d'enfants, ou personnes proches de la retraite —, ce qui peut

être interprété non pas comme un effet négatif, mais comme une flexibilité accrue dans la gestion du temps de vie.

En termes de **productivité**, plusieurs arguments plaident en faveur du revenu universel. Tout d'abord, en réduisant le stress financier et l'insécurité économique, il permet aux individus de se concentrer davantage sur leurs tâches professionnelles, améliorant ainsi leur performance. Ensuite, en offrant la possibilité de refuser des emplois précaires ou dévalorisants, il pourrait contribuer à une revalorisation du marché du travail, en incitant les employeurs à améliorer les conditions salariales et organisationnelles. Cette dynamique de « pouvoir de dire non » renforce la capacité de négociation des travailleurs et favorise une réallocation des ressources humaines vers des activités socialement et économiquement plus productives.

Le revenu universel ouvre également la voie à une meilleure **répartition du temps de travail**. Plutôt que d'imposer à une partie de la population des emplois surchargés et à d'autres le chômage ou la précarité, il favorise une flexibilité dans le partage des heures travaillées. Dans un contexte de transition technologique, où l'automatisation tend à réduire le nombre d'emplois disponibles, cette réorganisation pourrait devenir un atout majeur pour préserver la cohésion sociale.

Enfin, il convient de souligner que la productivité ne se limite pas au cadre strictement économique. Le revenu universel permettrait de reconnaître et de soutenir des activités non rémunérées mais essentielles — bénévolat, soins aux proches, engagement citoyen, formation continue — qui contribuent

indirectement à la richesse collective. Ces formes de « productivité sociale » sont aujourd'hui largement invisibilisées par les indicateurs classiques, mais elles constituent un facteur déterminant de bien-être et de résilience économique.

En définitive, les impacts du revenu universel sur le travail et la productivité ne peuvent être réduits à une logique de désincitation. Si certains ajustements dans l'offre de travail sont probables, ils s'accompagnent d'effets positifs en termes de qualité de l'emploi, d'efficacité organisationnelle et de reconnaissance des contributions non marchandes. Le revenu universel apparaît ainsi moins comme une menace pour la productivité que comme un catalyseur d'une transformation plus équilibrée et durable du rapport au travail.

Risque d’inflation ?

Un des arguments fréquemment avancés contre le revenu universel concerne son impact potentiel sur l’inflation. Selon ses critiques, l’octroi d’un revenu garanti à l’ensemble de la population augmenterait la demande globale, entraînant une hausse généralisée des prix et réduisant ainsi le pouvoir d’achat réel des bénéficiaires. Cette crainte mérite d’être examinée avec attention, car elle touche directement à la viabilité économique et sociale du dispositif.

Sur le plan théorique, l’inflation dépend de l’équilibre entre l’offre et la demande. Si le revenu universel accroît fortement la consommation sans que la production de biens et services suive, une pression à la hausse des prix pourrait effectivement apparaître. Les secteurs où l’offre est inélastique — comme le logement ou certaines ressources énergétiques — sont particulièrement vulnérables à ce risque. Dans ce cas, le revenu universel risquerait d’alimenter une spirale inflationniste qui annulerait partiellement les gains de redistribution.

Cependant, plusieurs éléments atténuent cette inquiétude. Tout d’abord, la mise en place d’un revenu universel ne signifie pas nécessairement une injection nette de monnaie supplémentaire dans l’économie. Dans de nombreux modèles, il est financé par une redistribution des richesses existantes via la fiscalité, ce qui limite la création de demande nouvelle. Les ménages les plus modestes verraient leur pouvoir d’achat augmenter, tandis que les plus aisés contribueraient davantage, sans accroissement global du volume monétaire en circulation. Dans ce cadre, le

revenu universel modifie la structure de la demande plutôt que son ampleur totale.

Ensuite, l'expérience historique apporte des indications précieuses. Les programmes pilotes menés au Canada, en Finlande ou au Kenya n'ont montré aucun effet inflationniste notable. Même l'Alaska, qui distribue chaque année un dividende pétrolier à ses habitants depuis les années 1980, n'a pas connu d'inflation supérieure à la moyenne nationale des États-Unis. Cela suggère que l'inflation n'est pas une conséquence mécanique d'un revenu garanti, mais dépend du contexte économique et des modalités de financement.

Il faut également rappeler que l'inflation n'est pas uniquement négative. Une légère augmentation des prix, maîtrisée et prévisible, peut stimuler l'activité économique et favoriser l'investissement. Le véritable risque réside dans une inflation incontrôlée, qui réduirait l'efficacité redistributive du revenu universel. Pour l'éviter, il est nécessaire d'accompagner sa mise en œuvre par des politiques complémentaires : régulation des marchés du logement et de l'énergie, soutien à la production locale, et contrôle de certains monopoles.

En définitive, le risque inflationniste du revenu universel ne doit pas être exagéré. Lorsqu'il est financé par une redistribution et non par une création monétaire massive, il ne provoque pas nécessairement une hausse générale des prix. Le débat relève moins de l'existence d'un risque structurel que de la capacité des politiques publiques à anticiper et encadrer les déséquilibres sectoriels. Le revenu universel n'apparaît donc

pas comme un moteur d’inflation incontrôlée, mais comme un outil qui appelle une vigilance accrue dans certains domaines sensibles.

Impact sur les petites entreprises et l’innovation

Un aspect souvent moins discuté, mais essentiel, du revenu universel concerne son impact potentiel sur les petites entreprises, l’entrepreneuriat et l’innovation. Dans un contexte économique marqué par une forte concurrence et une précarité croissante des indépendants, un revenu garanti peut agir comme un levier de dynamisation du tissu productif et de stimulation de la créativité.

Pour les **petites entreprises**, le revenu universel représente une forme de soutien indirect. En assurant à leurs fondateurs, employés et clients une base financière stable, il réduit la vulnérabilité face aux aléas économiques. Les entrepreneurs, souvent confrontés à des revenus irréguliers et incertains, bénéficient ainsi d’une sécurité qui leur permet de prendre davantage de risques calculés et de développer des projets sans craindre l’échec immédiat. Cette sécurité agit comme une assurance contre la faillite personnelle, favorisant la persévérance et l’expérimentation.

Du côté de la **demande**, le revenu universel élargit la base de consommation, notamment parmi les ménages modestes, qui tendent à dépenser une plus grande part de leur revenu disponible dans des biens et services locaux. Cette dynamique bénéficie directement aux commerces de proximité, aux artisans et aux petites structures, en renforçant la résilience des économies locales. Contrairement aux grandes multinationales, qui captent une part importante des dépenses mondiales, les

petites entreprises profitent davantage d'une redistribution qui augmente le pouvoir d'achat dans leur communauté immédiate.

Concernant l'**innovation**, le revenu universel crée un environnement favorable à la créativité individuelle et collective. En libérant du temps et en réduisant la pression de la survie économique, il encourage la prise de risque entrepreneuriale et le développement de nouvelles idées. Des individus qui, autrement, n'auraient pas osé quitter un emploi stable pour lancer une activité innovante peuvent se lancer plus facilement, sachant qu'ils disposent d'un filet de sécurité. Les expériences menées, notamment dans les pays du Sud comme le Kenya et l'Inde, ont montré que les transferts monétaires inconditionnels favorisent l'investissement dans de petites activités productives, allant de l'agriculture modernisée aux micro-entreprises locales.

Le revenu universel peut aussi stimuler des **formes d'innovation sociale**, en permettant la création de coopératives, d'associations et d'initiatives citoyennes qui n'auraient pas vu le jour sans un minimum de sécurité économique. Dans ce sens, l'innovation ne se réduit pas à la technologie ou aux start-up, mais s'étend à des modes de production et de consommation alternatifs, plus solidaires et durables.

Toutefois, certains critiques soulignent que l'augmentation du pouvoir d'achat liée au revenu universel pourrait, dans certaines conditions, renforcer la demande pour les grandes enseignes plutôt que pour les petits commerces. Ce risque

dépend largement du contexte économique et des politiques complémentaires mises en place, telles que le soutien aux circuits courts, la régulation des monopoles numériques et la valorisation des initiatives locales.

En définitive, l'impact du revenu universel sur les petites entreprises et l'innovation apparaît globalement positif. Il combine une sécurisation de l'offre entrepreneuriale, une stimulation de la demande locale et un encouragement à la créativité. Le revenu universel ne garantit pas à lui seul la prospérité des petites structures, mais il contribue à créer un environnement économique plus inclusif, dans lequel l'expérimentation et la prise de risque sont davantage soutenues que sanctionnées.

Société et politique

Réduction des inégalités sociales

L'un des arguments les plus fréquemment avancés en faveur du revenu universel réside dans son potentiel de réduction des inégalités sociales. Dans un contexte mondial marqué par un accroissement des écarts de richesse et une précarisation du travail, cette mesure apparaît comme un outil puissant de redistribution et de justice sociale.

Le revenu universel agit en premier lieu comme un **mécanisme de transfert direct et inconditionnel**, garantissant à chaque individu une base matérielle minimale, indépendamment de son statut professionnel, de ses origines ou de son appartenance sociale. Cette universalité rompt avec la logique de ciblage souvent observée dans les politiques sociales classiques, qui tendent à stigmatiser les bénéficiaires et à exclure certains groupes en raison de critères administratifs restrictifs. En réduisant ces barrières, le revenu universel contribue à rendre l'aide publique plus inclusive et équitable.

Du point de vue des **inégalités de revenus**, le revenu universel agit comme un nivellement par le bas, en relevant le seuil de ressources disponibles pour les ménages les plus pauvres. Des études menées sur des programmes pilotes en Finlande, en Namibie ou encore au Canada (expérience de Dauphin au Manitoba dans les années 1970) ont montré que les transferts inconditionnels réduisent significativement la pauvreté monétaire et renforcent la sécurité économique des populations vulnérables. En ce sens, le revenu universel constitue une

réponse directe à la pauvreté structurelle, en s'attaquant à la racine de l'exclusion matérielle.

Les **inégalités de pouvoir** sont également concernées. Le revenu universel, en garantissant à chacun une indépendance financière minimale, modifie les rapports de force entre employeurs et employés. Les travailleurs disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour refuser des conditions abusives ou précaires, ce qui peut à terme contribuer à améliorer la qualité de l'emploi et à réduire l'exploitation. De la même manière, il offre aux individus en situation de dépendance économique — par exemple les femmes au foyer, les aidants familiaux ou les jeunes adultes — une autonomie renforcée, qui participe à l'égalité des genres et des générations.

Sur le plan **territorial**, le revenu universel peut réduire les disparités entre zones urbaines et rurales. Dans les régions périphériques, où les opportunités économiques sont plus limitées et les services publics moins accessibles, une allocation inconditionnelle agit comme un soutien à la fois financier et social, permettant de maintenir une activité locale et d'éviter l'exode des populations.

Il convient toutefois de nuancer cette vision optimiste. Certains économistes soulignent que, selon son niveau de financement et sa conception, le revenu universel pourrait avoir des effets ambivalents. Si le montant est trop faible, il risque de n'être qu'un simple complément, insuffisant pour compenser les inégalités structurelles liées à l'éducation, à la santé ou à

l’accès au logement. De plus, si son financement implique une réduction des services publics universels, il pourrait paradoxalement accroître certaines formes d’inégalités, notamment celles qui relèvent de l’accès à la santé ou à l’éducation.

Dans l’ensemble, le revenu universel offre néanmoins un outil clair et efficace pour réduire les écarts de revenus et renforcer la cohésion sociale. En apportant une sécurité économique de base à tous, il favorise l’inclusion, la dignité et l’égalité des chances. Son efficacité réelle dépend toutefois des choix politiques et fiscaux qui l’accompagnent, ainsi que de la volonté des sociétés à inscrire cette mesure dans un cadre global de justice sociale et de solidarité.

Autonomie et liberté individuelle

Au-delà de ses dimensions économiques, le revenu universel se présente comme un levier de transformation des rapports sociaux en offrant à chacun un degré accru d'autonomie et de liberté. Dans une société où la dépendance matérielle conditionne largement les choix de vie, disposer d'un revenu inconditionnel représente une émancipation fondamentale.

L'autonomie repose d'abord sur la **sécurité matérielle minimale** que garantit le revenu universel. En assurant à chaque individu une base financière indépendante de sa situation familiale, professionnelle ou matrimoniale, cette mesure rompt avec de nombreuses formes de dépendance. Les femmes au foyer, les aidants informels, les jeunes adultes et les personnes vivant dans des relations de domination économique bénéficient d'un soutien direct qui leur permet de se libérer de contraintes liées à la survie quotidienne. Ainsi, le revenu universel contribue à l'égalité de genre et renforce la capacité de chacun à prendre des décisions selon ses propres aspirations.

Sur le plan de la **liberté de choix**, le revenu universel élargit considérablement les possibles. En réduisant la pression de devoir accepter tout emploi pour subsister, il permet de refuser des conditions de travail dégradantes ou précaires. Les individus peuvent réorienter leur vie vers des projets plus conformes à leurs valeurs : entreprendre, reprendre des études, se consacrer à des activités bénévoles ou créatives, ou simplement réorganiser leur temps de manière plus équilibrée. Cette liberté nouvelle n'abolit pas le rôle du travail rémunéré,

mais elle en transforme la nature, en le réinscrivant dans un cadre volontaire plutôt que contraint.

L'autonomie ainsi acquise n'est pas seulement économique, mais aussi **psychologique et sociale**. Les bénéficiaires d'aides sociales ciblées se trouvent souvent confrontés à la stigmatisation et au contrôle administratif. Le revenu universel, de par son caractère universel et inconditionnel, élimine ces barrières symboliques et redonne à chacun le sentiment d'une citoyenneté pleine et entière. En garantissant un droit sans contrepartie, il renforce la dignité individuelle et l'égalité des statuts.

Enfin, cette liberté nouvelle a une dimension **politique**. Des citoyens moins soumis à la contrainte économique sont plus enclins à participer activement à la vie démocratique, à s'engager dans des causes collectives et à défendre leurs droits. Le revenu universel peut ainsi renforcer la vitalité démocratique, en permettant aux individus d'exercer leur autonomie non seulement dans la sphère privée, mais aussi dans l'espace public.

Certains critiques craignent toutefois que cette autonomie accrue ne conduise à un retrait de la sphère productive ou à une désaffiliation sociale. Pourtant, les expériences pilotes montrent plutôt l'inverse : loin d'encourager l'isolement, le revenu universel favorise l'engagement dans des activités socialement utiles mais non rémunérées, et permet une participation plus libre et plus diversifiée à la vie collective.

En définitive, le revenu universel peut être perçu comme une **institution de liberté** : il donne à chacun les moyens de construire sa propre trajectoire, libéré des contraintes les plus pesantes de la survie économique. À travers cette dimension, il s'inscrit dans une tradition philosophique et politique qui place la liberté réelle — et non seulement formelle — au cœur de la justice sociale.

Effets sur la démocratie et la participation citoyenne

Le revenu universel ne se limite pas à une mesure économique : il possède également une portée profondément politique. En assurant à chacun une sécurité matérielle minimale, il modifie les conditions d'exercice de la citoyenneté et ouvre la voie à une participation démocratique plus active et plus égalitaire.

Dans la plupart des démocraties contemporaines, les inégalités de ressources économiques se traduisent en **inégalités de participation politique**. Les individus précarisés ou en situation de survie quotidienne disposent de moins de temps, d'énergie et de moyens pour s'investir dans la vie publique. Cette réalité contribue à l'exclusion d'une partie de la population des processus décisionnels, créant un déséquilibre au profit des groupes les plus favorisés. En libérant les citoyens de la peur de la pauvreté et de la dépendance, le revenu universel contribue à réduire cet écart et à donner davantage de poids à la voix des plus vulnérables.

Le revenu universel renforce également le **sentiment d'appartenance civique**. Contrairement aux prestations ciblées, souvent perçues comme des aides conditionnelles réservées aux « nécessiteux », le revenu universel est un droit commun, reconnu à tous les membres d'une communauté politique. Ce caractère universel réduit la stigmatisation et favorise la cohésion sociale, tout en renforçant l'idée que chaque individu a une place légitime dans la collectivité. En ce

sens, il devient un instrument de consolidation du lien social et de la citoyenneté.

Un autre effet attendu concerne la **qualité du débat démocratique**. En garantissant une base économique, le revenu universel offre aux citoyens plus de temps et de liberté pour s'informer, débattre et participer activement aux affaires publiques. Cette disponibilité accrue peut encourager l'engagement dans des associations, des syndicats, des partis politiques ou des initiatives locales. De nombreux philosophes politiques, tels que Philippe Van Parijs ou Carole Pateman, ont souligné que la liberté réelle d'agir et de participer à la vie collective suppose une indépendance matérielle, que le revenu universel est en mesure de garantir.

Le revenu universel peut aussi contribuer à **réduire l'influence disproportionnée des élites économiques** dans le processus politique. En diminuant la vulnérabilité des citoyens face aux pressions financières ou professionnelles, il accroît leur capacité à défendre leurs intérêts collectifs, à contester des décisions injustes et à réclamer des politiques plus inclusives. Dans ce cadre, il agit comme un facteur d'équilibre démocratique, en rapprochant le principe d'égalité politique de la réalité vécue.

Cependant, certains critiques mettent en garde contre un effet inverse : si le revenu universel était perçu comme un instrument de pacification sociale destiné à compenser les inégalités sans les corriger structurellement, il pourrait renforcer la passivité politique plutôt que l'engagement. De

plus, la mise en place d’un revenu universel soulève des questions démocratiques complexes en matière de gouvernance, de financement et de consensus social.

Dans l’ensemble, le revenu universel apparaît comme un outil potentiellement puissant pour **élargir la démocratie**, non seulement en garantissant une égalité formelle de droits, mais en créant les conditions d’une égalité réelle de participation. Il ne constitue pas en soi une garantie de vitalité démocratique, mais il offre un socle matériel indispensable à son approfondissement.

Santé, éducation et bien-être

Sécurité économique et santé mentale

La sécurité économique — c'est-à-dire la certitude raisonnable de disposer des ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins de base (logement, nourriture, soins) — joue un rôle fondamental dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. Lorsqu'elle fait défaut, que ce soit par la pauvreté, l'insécurité du revenu, l'endettement, ou l'emploi précaire, les conséquences psychologiques peuvent être lourdes et durables. Un revenu universel inconditionnel et individuel peut être envisagé comme un levier puissant pour atténuer ces effets, par plusieurs mécanismes.

Mécanismes entre sécurité économique et santé mentale

1. **Réduction du stress financier et de l'anxiété**
   L'incertitude liée aux finances — peur de ne pas pouvoir payer le logement, les factures ou les soins — engendre un stress chronique qui peut déclencher ou aggraver des troubles anxieux, des symptoms dépressifs, voire un trouble d'adaptation. Une étude longitudinale pendant la pandémie de COVID-19 a montré que l'insécurité économique avait un effet direct sur les symptômes dépressifs via le stress perçu. link.springer.com

2. **Effet cumulatif des chocs économiques répétés**
   Ce n'est pas seulement le choc ponctuel qui compte,

mais la répétition des périodes d'insécurité, qui peut conduire à ce que certains auteurs appellent un « point de rupture » : au-delà d'un certain seuil, les capacités psychologiques et sociales de récupération sont fortement compromises. L'idée est que les événements négatifs économiques accumulés (perte d'emploi, difficultés à payer le logement, dettes) peuvent avoir des effets durables même si la situation économique s'améliore ensuite. PubMed

3. **Effets protecteurs des transferts monétaires / revenus garantis**
   Plusieurs expériences et études montrent que les transferts inconditionnels ou les revenus de base (ou proches) améliorent la santé mentale :

   - Une revue des programmes de transferts monétaires dans les pays à revenu faible ou intermédiaire indique des effets positifs clairs sur les symptômes dépressifs, l'anxiété, le bien-être psychologique. PubMed
   - Une simulation faite au Royaume-Uni montre que divers scénarios de revenu de base universel pourraient prévenir ou retarder des centaines de milliers de cas d'anxiété et de dépression parmi les jeunes, avec des économies de coûts pour les services de santé. PubMed

- Des pilotes antérieurs, dans des contextes à hauts revenus, montrent aussi des améliorations : un regain de sentiment de sécurité, de la satisfaction de vie, une baisse du stress psychologique. PubMed+2The Stanford Basic Income Lab+2

4. **Effets indirects via d'autres déterminants de la santé**
   La sécurité économique permet aussi de stabiliser le logement, de garantir une alimentation suffisante, de réduire la précarité des conditions de vie, ce qui augmente la résilience face aux facteurs de stress externes. Lorsque ces conditions de vie sont améliorées, cela fournit une base plus solide pour maintenir une bonne santé mentale. Par exemple, l'insécurité alimentaire, l'augmentation du coût du logement, ou l'inflation élevée sont associées à une hausse des symptômes d'anxiété et de dépression. Mental Health Research Canada+2medrxiv.org+2

5. **Effet sur l'espoir, la confiance dans l'avenir et le contrôle perçu**
   L'un des impacts psychologiques invisibles mais puissants de la sécurité économique est de restaurer ou de maintenir le sentiment de contrôle sur sa vie, l'espoir dans l'avenir, et la confiance que l'on peut prendre des décisions sans être constamment freiné par les contraintes matérielles. Ces dimensions subjectives sont fortement corrélées avec le bien-être psychologique.

D’après l’étude “Economic insecurity: A socioeconomic determinant of mental health”, ce sont souvent les craintes relatives au futur (peur de perte d’emploi, instabilité économique possible) qui s’avèrent plus dommageables que des chocs déjà réalisés. ScienceDirect+2PMC+2

Ce qu’une politique de revenu universel inconditionnel pourrait apporter

En se basant sur les éléments ci-dessus, un revenu universel inconditionnel et individuel peut agir comme un stabilisateur socio-économique majeur pour la santé mentale :

- En supprimant ou atténuant les périodes d’insécurité économique, il réduit l’exposition au stress chronique lié aux finances.
- En assurant un plancher de revenu, il diminue la variabilité extrême du bien-être (les hauts et les bas), favorisant un état psychologique plus stable.
- En éliminant les conditions ou critères qui peuvent stigmatiser (par exemple, avoir à prouver sa pauvreté, faire des démarches complexes), il peut restaurer dignité et estime de soi.
- En réduisant les coûts liés aux soins psychologiques évitables (ou aux hospitalisations dues à des complications mentales), il peut aussi avoir un effet d’économie pour la société.

Limites, défis et questions ouvertes

- **Montant adéquat** : pour que le revenu garantisse une vraie sécurité économique, il faut qu'il soit suffisant pour couvrir les besoins essentiels dans le contexte local (logement, alimentation, soins, transport).
- **Effets différenciés selon les groupes** : les jeunes, les personnes en situation de handicap, les minorités, les femmes, les personnes âgées peuvent avoir des besoins spécifiques ou réagir différemment.
- **Interaction avec d'autres politiques** : revenu universel ne remplacera probablement pas entièrement tous les dispositifs (santé publique, logement abordable, services sociaux), mais il peut être complémentaire.
- **Durabilité financière et acceptabilité sociale** : cela suppose une structure fiscale et budgétaire adaptée, ainsi que l'adhésion des citoyennes et citoyens à ce type de redistribution.

Conclusion

La sécurité économique est un déterminant crucial de la santé mentale. Les données empiriques convergent pour montrer que l'instabilité du revenu, la pauvreté, l'insécurité perçue exercent des effets délétères importants, sur le stress, la dépression, l'anxiété, et sur des troubles plus sévères. Un revenu universel inconditionnel, suffisamment élevé, pourrait offrir un moyen de réduire ces effets, en stabilisant les conditions de vie, en

réduisant les inégalités, en favorisant le contrôle subjectif sur sa vie, et en allégeant le fardeau des troubles mentaux pour les individus et pour la société.

Meilleur accès à l'éducation

L'accès à une éducation de qualité est un pilier fondamental de la justice sociale, de la mobilité intergénérationnelle, et du développement humain. Le revenu universel inconditionnel et individuel (RUI) peut contribuer à améliorer cet accès de façon significative, tant directement qu'indirectement, en réduisant les barrières économiques et sociales qui limitent l'engagement scolaire, la persévérance, et l'atteinte maximale du potentiel des élèves.

Mécanismes par lesquels le RUI améliore l'accès à l'éducation

1. **Réduction des coûts directs liés à la scolarisation**
   Les frais scolaires, uniformes, matériel pédagogique, transport, repas, et autres dépenses associées constituent un obstacle réel pour de nombreuses familles à faible revenu. En fournissant un revenu stable, le RUI permet aux parents ou aux élèves de couvrir ces coûts sans délais ou sacrifices majeurs.

2. **Amélioration de l'alignement âge-classe et des inscriptions précoces**
   Les enfants issus de milieux économiquement vulnérables tendent à être inscrits plus tard, à sauter des niveaux ou à redoubler plus souvent. Un revenu garanti améliore la capacité des familles à faire face aux imprévus (maladie, obligations familiales) qui retardent l'échéance d'inscription ou perturbent la fréquentation

scolaire. Cela peut favoriser une inscription à l'âge approprié, ce qui est crucial pour le succès éducatif. Par exemple, une étude en Tanzanie montre que les transferts conditionnels augmentent la probabilité que les enfants les plus jeunes soient inscrits « à temps ». ScienceDirect

3. **Augmentation de la fréquentation scolaire et réduction de l'abandon**
   Les études de programmes de transferts monétaires (conditionnels ou non) ont documenté une hausse de la fréquentation scolaire. Même lorsque le transfert est non conditionnel mais explicitement étiqueté (i.e. « pour l'éducation »), les effets sur la participation sont significatifs. Cela montre que ce n'est pas seulement la contrainte (condition) qui motive mais aussi la reconnaissance des priorités éducatives parmi les bénéficiaires. Observatory of Public Sector Innovation+4B-HUB+4poverty-action.org+4

4. **Effets sur la réussite scolaire, non seulement sur la présence**
   Au-delà de la fréquentation, le RUI, en stabilisant les conditions matérielles, peut permettre un environnement familial plus propice à l'apprentissage : réduction du stress parental, meilleure alimentation, accès à des ressources d'apprentissage à domicile, moins de contraintes de travail pour les enfants, etc. Certaines études montrent que les transferts monétaires

ont un impact modéré mais positif sur la réussite des élèves, le passage de classe, ou l'achèvement de l'école primaire ou secondaire. eBASE+2NBER+2

5. **Effets sur l'égalité des chances et réduction des écarts selon le statut socio-économique**
   Le revenu universel a le potentiel de réduire les inégalités de départ : enfants de milieux pauvres vs milieux aisés, enfants d'immigrants, minorités, régions rurales. En assurant un niveau de revenu qui atténue les différences de ressources familiales, le RUI peut permettre aux élèves défavorisés d'accéder aux mêmes opportunités que leurs pairs mieux servis économiquement. Les études confirment que plus le revenu familial est bas, plus l'ajout de ressources monétaires a d'effet sur les résultats scolaires et les perspectives éducatives. ScienceDirect+3Joseph Rowntree Foundation+3Statistique Canada+3

Preuves empiriques pertinentes

- En Tanzanie, un programme de transfert monétaire conditionnel a augmenté la probabilité pour les enfants d'avoir déjà été inscrits à l'école (4-5 points de pourcentage), notamment pour les plus jeunes, mais n'a pas montré d'effet significatif sur la fréquentation moyenne ou l'achèvement primaire dans tous les cas. ScienceDirect

- Au Maroc, une variante de « cash transfer étiqueté » (labeled cash transfer) non conditionnel mais explicitement désigné pour l'éducation a permis d'augmenter l'inscription, la fréquentation, la réinscription des enfants ayant quitté l'école, et la complétion primaire. poverty-action.org
- L'organisation UNICEF signale que dans des régions comme La Gambie, des transferts monétaires aux familles permettent de payer uniformes, matériel scolaire, repas scolaires, facilitant ainsi la réinscription ou la continuité scolaire pour les enfants vulnérables. UNICEF
- Une revue systématique montre que les programmes de transferts conditionnels ou inconditionnels dans les pays à revenu faible ou intermédiaire améliorent l'enrôlement, réduisent l'absentéisme, et parfois améliorent la réussite scolaire, bien que les effets soient souvent plus forts au niveau primaire et chez les enfants au départ les plus désavantagés. eBASE+2ScienceDirect+2
- Une autre étude (Colombie) portant sur différentes variantes de transfert conditionnel montre que rendre le transfert conditionnel sur la fréquentation, sur la réussite, ou sur l'inscription au supérieur, selon la variation, peut affecter positivement les taux de succès, de diplomation, et d'inscription au tertiaire. NBER

Limites et défis à considérer

- **Conditionnalité vs inconditionnalité**
  Les programmes conditionnels (ex : obligation d'assiduité) peuvent engendrer des coûts administratifs, des risques de sanction, et des barrières pour les familles qui ne peuvent pas satisfaire certaines conditions (maladies, déplacements, obligations familiales). Le RUI inconditionnel élimine ces contraintes, offrant un accès sans conditions, mais pourrait avoir des effets éducatifs légèrement moins ciblés lorsqu'il s'agit d'inciter la fréquentation.

- **Montants et timing des versements**
  Si le paiement est insuffisant ou retardé, les effets sont moindres. La mesure du transfert, le moment (par ex. au début de l'année scolaire) peuvent être déterminants pour maximiser l'effet sur l'éducation.

- **Effets non uniformes selon les contextes**
  L'impact dépend beaucoup de la qualité du système éducatif, de l'infrastructure, de la distance à l'école, de la disponibilité de matériel, et de la capacité des familles à utiliser le revenu additionnel pour l'éducation. Dans certains cas, même avec plus de revenu, l'absence de transports, de professeurs ou d'écoles adaptées limite l'effet.

- **Effets à long terme vs immédiats**
  Les gains en terme de fréquentation ou d'inscription sont souvent plus rapides à observer que les gains en

réussite académique, en diplomation, ou en transitions vers l'enseignement supérieur. Il faut donc être patient et prévoir des évaluations longitudinales.

Ce que le RUI pourrait apporter dans une perspective de politique éducative

- En garantissant un plancher financier minimum, le RUI permettrait à chaque enfant de commencer l'école à l'âge approprié, avec les fournitures nécessaires, sans cycles de retards causés par des difficultés financières.
- Le RUI pourrait encourager les familles à prioriser l'éducation (moins de travail enfant ou ménager, réduction des jours d'absence liés à des coûts ou à des obligations).
- Il pourrait réduire les inégalités éducatives liées aux conditions socio-économiques dès la petite enfance, ce qui est fondamental pour la préparation scolaire, la motivation, et la confiance des enfants issus de milieux défavorisés.
- En renforçant la stabilité économique des familles, le RUI pourrait améliorer les environnements domestiques pour l'apprentissage : espaces calmes, matériel pédagogique, soutien parental, temps consacré aux devoirs.

Conclusion

Meilleur accès à l'éducation n'est pas seulement une question de politique scolaire, de financement des écoles ou de programmes de tutorat : c'est également une question de capacité des familles et des élèves à accéder matériellement et psychologiquement à l'école. Le revenu universel inconditionnel et individuel offre une voie prometteuse pour lever plusieurs obstacles économiques à l'éducation. Il s'agit d'un complément puissant aux politiques déjà existantes — financement direct des écoles, réduction des frais de scolarité, subventions des fournitures, transport scolaire, etc. — et son succès dépendra de la combinaison des ressources financières et d'un environnement éducatif de qualité.

Réduction du stress lié à la précarité

La précarité — qu'elle soit liée à l'emploi instable, aux ressources financières insuffisantes, au logement, ou à l'accès irrégulier aux services essentiels — engendre un stress chronique qui impacte la santé mentale, la santé physique, les relations sociales, et même les capacités cognitives. Le revenu universel inconditionnel et individuel (RUI) peut agir comme un mécanisme de prévention et d'atténuation de ce stress, en apportant stabilité, prévisibilité, et un certain contrôle sur les conditions de vie.

Comment la précarité génère du stress

1. **Insécurité de l'emploi et instabilité économique**
   Des contrats temporaires, des horaires imprévisibles, le risque de perte d'emploi sont des sources constantes d'anxiété. L'étude *Association between Precarious Employment and Chronic Stress* (Barcelone) montre que les personnes en emploi précaire présentent des niveaux plus élevés de stress perçu, ainsi que des altérations biologiques (hormones du stress) selon les dimensions de la précarité (rémunération, temporarité, droits au travail). PubMed

2. **Volatilité du revenu et des dépenses disponibles**
   Lorsqu'on ne sait pas si l'on pourra payer le loyer, les factures, les soins médicaux ou même la nourriture, cela engendre une tension psychologique continue. L'étude *Economic Insecurity, Perceived Stress, and Depressive*

Symptoms montre une relation directe entre l'insécurité économique perçue et l'augmentation du stress, laquelle contribue à des symptômes dépressifs. link.springer.com

3. **Stress lié au logement, au logement abordable et à la « double précarité »**
   Des personnes subissent en même temps l'insécurité de l'emploi et un coût de logement élevé — les travaux sur la « double précarité » en Australie montrent que ces combinaisons multiplient les effets négatifs sur la santé mentale. PubMed

4. **Impacts sur les groupes vulnérables : personnes handicapées, conditions de santé chroniques, parents**
   Les personnes qui sont déjà dans une situation vulnérable (handicap, maladie chronique, charge familiale) subissent plus fortement les effets délétères de l'insécurité économique. Une étude au Canada pendant la pandémie montre que les personnes avec des conditions chroniques ou un handicap ont vu leur niveau de stress et d'anxiété aggravés par l'insécurité financière croissante. PubMed
   De même, au Liban, en contexte de crise économique sévère, l'insécurité financière s'est révélée corrélée à un stress parental élevé, surtout parmi les réfugiés ou ceux avec peu de ressources éducatives. PubMed+1

5. **Effets cognitifs, relationnels, et comportementaux**
   Le stress prolongé dû à l'incertitude financière ne

touche pas seulement l'état émotionnel : il peut nuire au sommeil, à la concentration, à la capacité de planifier, de prendre des décisions, renforcer les sentiments de honte, d'impuissance, et détériorer les relations familiales ou sociales. Le site de l'Agence canadienne de la consommation financière montre que le stress financier double les probabilités de déclarer une mauvaise santé globale, quadruple celles des troubles de sommeil, et augmente les tensions relationnelles. Canada.ca

Ce que le revenu universel inconditionnel pourrait apporter pour atténuer ce stress

1. **Prévisibilité des ressources**
   Un revenu garanti régulier permet de planifier les dépenses (logement, nourriture, soins) avec moins d'incertitude. Cette stabilité financière réduit l'angoisse de ne pas pouvoir faire face à des dépenses urgentes ou inattendues.

2. **Diminution des comportements de coping nuisibles**
   Lorsque le stress est élevé, des comportements tels que l'endettement à haut coût, l'absence de soins, ou l'alimentation inadéquate peuvent être adoptés pour « tenir le coup ». Un revenu stable peut diminuer la nécessité de ces compromis nocifs pour la santé.

3. **Meilleure santé mentale, meilleure récupération**
   En réduisant l'exposition permanente au stress, le RUI

pourrait réduire les symptômes associés tels que l'anxiété, la dépression, les troubles du sommeil, voire les effets biologiques du stress (ex : cortisol). Cela permettrait également une résilience accrue face aux chocs économiques.

4. **Renforcement du sentiment de contrôle et d'autonomie**
   Savoir que l'on dispose d'un revenu inconditionnel signifie moins de dépendance aux aléas du marché du travail ou des politiques publiques instables. Cela peut restaurer confiance en l'avenir, dignité, et sentiment d'autonomie — tous facteurs protecteurs contre le stress chronique.

5. **Effets collectifs et intergénérationnels**
   Moins de stress au niveau familial se traduit aussi par un meilleur soutien à l'éducation des enfants, de meilleures interactions familiales, une atmosphère émotionnelle plus stable à la maison, ce qui peut avoir des effets bénéfiques à long terme.

Limites, défis, et points d'attention

- **Montant adéquat pour obtenir un effet significatif** : si le revenu n'est pas suffisant pour couvrir les besoins de base, le stress lié à la précarité ne sera pas totalement atténué.
- **Effet sur le long terme vs le court terme** : certains effets du stress chronique (biologiques, physiques)

mettent du temps à se réduire, même après amélioration des conditions économiques.

- **Effets psychologiques non immédiats** : la honte, l'anxiété anticipée, l'épuisement émotionnel accumulé peuvent persister, même après amélioration économique.
- **Interaction avec d'autres politiques et infrastructures** : logement abordable, accès aux services de santé mentale, sécurité sociale, conditions de travail dignes sont des éléments complémentaires indispensables.
- **Risques de dépendance ou de perception sociale négative** : selon le contexte culturel, certaines personnes peuvent percevoir le revenu garanti comme stigmatisant ou « assistancialiste » s'il n'est pas bien encadré socialement.

Conclusion

La réduction du stress lié à la précarité constitue l'un des bénéfices potentiels les plus puissants d'un revenu universel inconditionnel et individuel. En apportant une stabilisation financière, en atténuant l'angoisse liée aux imprévus, en renforçant le sentiment de contrôle, un tel dispositif pourrait non seulement améliorer la santé mentale, mais aussi limiter les coûts sociaux et sanitaires associés au stress chronique. Pour que ces effets se manifestent pleinement, il faudra que le

revenu soit suffisant, régulier, et s’accompagne d’un ensemble de politiques sociales intégrées.

Critiques et limites

Trop coûteux ?

L'une des critiques les plus fréquentes à l'encontre du revenu universel inconditionnel (RUI) est son coût budgétaire. Offrir un revenu régulier à l'ensemble de la population sans condition de ressources représente, à première vue, des montants considérables. Par exemple, si l'on versait 1 000 € par mois à chaque adulte d'un pays comptant 40 millions d'adultes, la dépense brute atteindrait 480 milliards d'euros par an, soit l'équivalent d'environ 18 % du PIB de la France.

Cette estimation brute ne tient cependant pas compte des **effets de substitution** et des **réallocations** possibles. Une partie du financement proviendrait de la suppression ou de la fusion de prestations existantes (allocations chômage, aides au logement, crédits d'impôt, etc.). Plusieurs études montrent qu'en rationalisant les dispositifs actuels, on peut réduire de 30 % à 60 % la facture initiale (OECD, 2017).

En outre, certains économistes soutiennent que le coût net d'un RUI doit être évalué à l'aune des **retombées économiques et sociales** positives : diminution de la pauvreté et de la précarité, baisse des coûts liés à la santé mentale et physique, réduction des dépenses d'administration des aides conditionnelles, stimulation de la consommation et de l'entrepreneuriat. Ces externalités positives peuvent se traduire par une **augmentation de l'assiette fiscale** et des économies sur les systèmes de santé, de justice ou d'aide sociale (Bregman, 2017 ; Gentilini et al., 2020).

Le financement d’un RUI peut aussi s’envisager à travers une **réforme fiscale progressive** (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, taxe carbone redistributive, contribution sur les bénéfices exceptionnels des entreprises technologiques, etc.), ou par des mécanismes innovants tels qu’un **dividende social** issu des ressources naturelles, du numérique ou de l’automatisation. L’Alaska Permanent Fund Dividend, qui verse chaque année un dividende à tous les résidents de l’État financé par les revenus pétroliers, est souvent cité comme exemple d’un dispositif durable et financé hors budget courant.

Malgré tout, la question du coût reste **politique et idéologique**. Certains considèrent qu’un RUI à un niveau de vie décent exigerait des prélèvements fiscaux jugés trop élevés ou socialement inacceptables, tandis que d’autres estiment qu’il s’agit d’un choix de société comparable à l’instauration de la sécurité sociale ou de l’école publique gratuite, qui paraissaient eux aussi irréalistes à leur époque.

Risque d’assistanat

Une autre critique récurrente du revenu universel inconditionnel (RUI) est qu’il pourrait encourager l’« assistanat », c’est-à-dire décourager la recherche d’emploi, l’effort ou l’investissement personnel en offrant un revenu garanti sans contrepartie. Cette idée est profondément ancrée dans de nombreux débats publics : elle repose sur la crainte qu’un revenu inconditionnel puisse réduire la motivation à travailler, augmenter la dépendance vis-à-vis de l’État et favoriser une forme de passivité économique.

Pourtant, les résultats d’expériences et d’études empiriques sur le sujet nuancent fortement cette crainte. Les programmes pilotes menés au Canada (expérience de Mincome dans le Manitoba dans les années 1970), en Finlande (2017-2018), aux États-Unis (expériences de revenu garanti dans plusieurs États), au Kenya et ailleurs n’ont montré qu’une **baisse marginale de l’activité professionnelle**, souvent concentrée sur des publics spécifiques (étudiants prolongeant leurs études, mères s’occupant d’enfants en bas âge, personnes en reconversion professionnelle). La majorité des bénéficiaires ont continué à travailler ou ont utilisé le revenu comme tremplin pour améliorer leur situation, se former, créer une entreprise ou rechercher un emploi plus adapté.

Par ailleurs, un revenu inconditionnel se distingue des prestations conditionnelles traditionnelles, qui peuvent piéger les bénéficiaires dans des « trappes à inactivité » (perte des aides dès qu’un revenu d’activité est perçu). En supprimant ces

effets de seuil, le RUI **peut au contraire encourager la prise d'emploi** ou d'activité partielle, car chaque euro gagné vient en plus du revenu de base. Dans cette perspective, loin de créer une dépendance, il peut renforcer l'autonomie et la capacité d'agir.

Le débat sur le « risque d'assistanat » est donc souvent plus **idéologique que factuel**. Il reflète des conceptions différentes du rôle de l'État, du travail et de la solidarité. La question centrale est moins celle de la paresse potentielle des individus que celle de la **conception d'une société** où chacun disposerait d'un socle de sécurité lui permettant de contribuer de façon choisie et créative.

Le danger de remplacer les services publics

Une inquiétude majeure exprimée par de nombreux chercheurs, syndicats et associations est que le revenu universel inconditionnel (RUI) puisse, sous certaines formes, **servir de prétexte à réduire ou privatiser les services publics**. En offrant un montant forfaitaire à chaque citoyen, certains décideurs pourraient être tentés de considérer que l'État a « fait sa part » et de démanteler ou sous-financer les infrastructures collectives comme la santé, l'éducation, le logement social ou les transports publics.

Cette critique repose sur des exemples historiques de **programmes monétaires compensatoires** utilisés pour justifier des coupes dans les dépenses sociales. Dans certains pays, l'introduction d'allocations universelles ou de chèques ciblés a parfois été associée à la suppression d'aides directes ou de services publics gratuits, ce qui a abouti à une **augmentation des inégalités** et à un accès plus difficile aux biens communs (Fraser, 2017). Un revenu de base trop faible pour couvrir les besoins essentiels et combiné à une diminution des services pourrait ainsi aggraver la précarité au lieu de la réduire.

Plusieurs auteurs défendent au contraire une approche dite **« revenu de base + services »**, dans laquelle le RUI viendrait compléter et non remplacer l'offre publique. Selon cette vision, l'État doit garantir à la fois un socle monétaire et des services universels de qualité (santé, éducation, énergie, transports, culture). Les partisans de cette approche rappellent que **les**

biens publics mutualisés offrent des avantages d'échelle et d'équité que l'individualisation monétaire ne peut reproduire : par exemple, un revenu de base ne remplacera pas un système de santé universel efficace ni un accès gratuit à l'école.

Le débat autour de ce risque touche donc à la **philosophie même de l'État social**. Un RUI conçu sans vision globale pourrait servir à justifier une désétatisation et accentuer la marchandisation des besoins essentiels ; à l'inverse, intégré dans un cadre plus large de droits sociaux, il peut devenir un levier d'émancipation et de renforcement de la cohésion sociale.

Partie 4 – Perspectives et avenir

Revenu universel et révolution technologique

Automatisation, IA et disparition des emplois

L'arrivée massive de l'intelligence artificielle (IA), de l'automatisation, et des technologies connexes (robotique, algorithmes généraux, etc.) transforme le monde du travail à un rythme sans précédent. Cette transformation pose des défis — mais aussi des opportunités — majeurs pour un dispositif comme le revenu universel inconditionnel (RUI).

Les données et les tendances

Voici quelques faits et projections récents concernant l'impact de l'IA et de l'automatisation :

- Le FMI estime qu'environ **40 % des emplois dans le monde** pourraient être *affectés* par l'IA, avec des économies avancées particulièrement exposées. The Business Standard
- Goldman Sachs estime que le développement de l'IA pourrait remplacer l'équivalent de **300 millions d'emplois à temps plein** au niveau global, si l'on considerait l'automatisation étendue des tâches. Mais, souvent, ce ne sont pas les emplois entiers qui disparaissent mais des tâches au sein des emplois. nexford.edu+1
- Aux États-Unis, les projections de la *Bureau of Labor Statistics* (2023-2033) indiquent que certaines professions — surtout dans les secteurs administratif, financier, et de support juridique — risquent de voir une

croissance de l’emploi plus lente ou des suppressions liées aux tâches automatisables. Par exemple, les assistants juridiques ou administratifs, les secrétaires pourraient être particulièrement vulnérables. Bureau of Labor Statistics

- Parallèlement, il y a des estimations que jusqu’à **30 % des heures de travail** actuelles dans certains secteurs pourraient être automatisées d’ici 2030, ce qui représente une modification profonde des tâches et des compétences requises. AgenticPress+2National University+2
- Cependant, les données montrent aussi des effets de complémentarité : l’IA augmente la demande de certaines compétences — numériques, analytiques, soft skills (collaboration, résolution de problème, adaptabilité). arXiv+1

Enjeux posés pour le RUI

Avec ces tendances à l’automatisation, plusieurs enjeux se dessinent pour le revenu universel :

1. **Absorption des chocs de disparition d’emploi**
   Si des milliers voire des millions de travailleurs perdent leur emploi ou voient leur poste transformé, un RUI permettrait de leur offrir un filet de sécurité de base — un revenu stable pendant les périodes de transition, de reconversion ou de chômage technologique.

2. **Faciliter la reconversion et la formation**
   Le RUI pourrait libérer du temps et de l'énergie mentale pour que les individus puissent suivre des formations, acquérir de nouvelles compétences ou s'adapter aux nouveaux métiers créés par l'IA. Sans un revenu garanti, beaucoup sont prisonniers de leur survie immédiate, incapables d'investir dans l'apprentissage ou de quitter un emploi peu satisfaisant pour se former.

3. **Réduction du risque de chômage de masse et de désaffiliation sociale**
   Dans un scénario où l'automatisation progresse rapidement sans contreparties, le chômage pourrait devenir structurel. Le RUI apparaîtrait alors non pas comme une mesure de luxe, mais comme une condition minimale pour assurer la cohésion sociale, la dignité, et éviter des crises de fragilité économique.

4. **Encouragement à l'innovation et à l'adaptation**
   En garantissant une sécurité financière, le RUI pourrait encourager la prise de risques entrepreneuriaux, l'innovation, la recherche, et des formes d'emploi non traditionnelles, moins dépendantes de modèle d'emploi standard (télétravail, travail à la demande, coopératives, etc.).

5. **Redistribution et justice sociale**
   L'IA risque d'accroître les inégalités, car ceux qui détiennent les capitaux technologiques, les plateformes, ou les compétences avancées bénéficieront plus

fortement des gains de productivité. Le RUI peut servir comme un instrument redistributif pour atténuer ces effets, en permettant à tous de partager, du moins en partie, les gains générés.

Limites, défis, et conditions nécessaires

Il ne suffit pas de prévoir le RUI pour résoudre tous les problèmes liés à l'automatisation. Voici quelques défis et conditions à prendre en compte :

- **Montant, timing et rythme d'introduction**
  Si le revenu universel est trop bas ou introduit trop lentement, il ne suffira pas à absorber les chocs. Le moment où on le met en place est crucial : il faut que les infrastructures de formation, de reconversion, de soutien psychologique, etc., soient prêtes.
- **Formation continue, éducation, adaptabilité culturelle**
  Le changement des compétences requises sera constant. Il faudra garantir un accès facile, flexible, et de haute qualité à la formation, tout au long de la vie, y compris pour les plus vulnérables.
- **Politiques complémentaires**
  Le RUI seul ne suffit pas. On aura besoin aussi de politiques publiques fortes : éducation publique de qualité, infrastructures, régulation du travail, protection sociale, impôt progressif, et aussi des politiques sectorielles pour les industries les plus frappées (par

exemple transition pour les travailleurs de l'automobile, de la fabrication, etc.).

- **Risques d'abandon ou de sous-investissement dans les capacités humaines**
  Si l'on se repose trop sur le RUI comme « compensation » sans investir dans les capacités humaines, cela risque de conduire à une stagnation. Il faut éviter que le RUI serve de justification pour ne pas moderniser les systèmes éducatifs ou ne pas investir dans la recherche / innovation.
- **Acceptabilité sociale et politique**
  Une telle transformation nécessite un large consensus ou une forte légitimité démocratique. Certains groupes verront le RUI comme un coût, d'autres comme un droit. Le débat doit être ouvert, transparent, et inclure les voix des travailleurs, de la société civile.

Scénarios prospectifs pour le futur

Quelques scénarios possibles (non exclusifs) :

- **Scénario de transition lente** : L'automatisation progresse, mais de façon graduelle. Le RUI est introduit progressivement, en commençant par des groupes particulièrement exposés ou fragiles, avec une montée en puissance au fil des années. Cela permet d'absorber les perturbations sans choc brutal.

- **Scénario de rupture technologique rapide** : IA très puissante, automatisation de très nombreux emplois cognitifs et administratifs. Dans ce cas, un RUI fort deviendrait indispensable rapidement pour éviter crise sociale, chômage massif, désespoir. Les investissements dans la formation, l'infrastructure sociale, la redistribution deviendraient des priorités nationales.
- **Scénario combiné avec réduction du temps de travail** : Plutôt que de laisser la disparition d'emplois sans contrepartie, on pourrait envisager une réduction généralisée du temps de travail, une semaine de travail plus courte, partage du travail, combinée au RUI pour garantir que les revenus ne s'effondrent pas.
- **Scénario où l'automatisation crée de nouveaux secteurs** : IA, robotique, énergies renouvelables, soins, culture numérique, etc. Le RUI permettrait à ceux qui perdent leur emploi dans un secteur de transition de changer de métier, de secteur, voire de créer leur propre activité. L'enjeu sera que ces secteurs nouveaux soient accessibles, équitables, et répartis géographiquement.

Conclusion

L'automatisation et l'IA ne sont pas une menace abstraite : elles redéfinissent déjà les compétences, transforment des métiers entiers, déplacent des tâches, et augmentent les disparités. Le RUI inconditionnel et individuel apparaît comme un des candidats sérieux pour amortir les chocs, protéger les plus

vulnérables, et donner à chacun la marge de manœuvre nécessaire pour s’adapter. Mais ce n’est pas une panacée : il doit s’inscrire dans une stratégie plus large de transformation économique, éducative, sociale et politique.

Nouvelles formes de travail et créativité

L'automatisation et l'IA ne se contentent pas de transformer les emplois existants : elles modifient aussi profondément la **nature même du travail**. On assiste à une montée en puissance du travail indépendant, du télétravail, des plateformes numériques, des micro-activités rémunérées, de l'économie créative et des projets collaboratifs. Ces évolutions entraînent une **déstandardisation des trajectoires professionnelles** : carrières plus fragmentées, alternance d'emplois salariés, de missions ponctuelles, de périodes de formation ou d'activités bénévoles et créatives.

Dans ce contexte, le revenu universel inconditionnel (RUI) pourrait jouer un rôle majeur comme **socle de sécurité**. En assurant un revenu garanti, il permettrait aux individus de naviguer plus librement entre ces différentes formes d'activités, de prendre des risques, de tester de nouvelles idées ou de lancer des projets personnels sans craindre la perte brutale de ressources. Plusieurs études et expérimentations montrent qu'un revenu stable favorise la **créativité et l'innovation** : les bénéficiaires investissent davantage dans des projets entrepreneuriaux, artistiques ou communautaires, et dans l'apprentissage de nouvelles compétences (Calnitsky, 2016 ; Standing, 2017).

Le RUI peut également contribuer à **valoriser des formes de travail non reconnues** par le marché, comme le travail domestique, le soin aux proches, le bénévolat ou l'engagement citoyen. Ces activités, bien que essentielles à la cohésion

sociale, restent souvent invisibles et non rémunérées. Un revenu garanti offre un levier de reconnaissance indirecte et de redistribution.

En parallèle, le développement de l'IA et des technologies numériques pourrait accentuer l'importance des **compétences créatives et humaines** (pensée critique, coopération, empathie, innovation), difficiles à automatiser. Un revenu universel bien conçu pourrait donc servir de **plateforme pour l'épanouissement d'une économie plus créative**, où la valeur ne se limite pas à la productivité mesurée en heures de travail standard.

Cependant, pour que ce potentiel se réalise, il faut que le RUI soit accompagné de **politiques publiques favorables à l'innovation, à l'éducation et à la protection sociale** : accès aux infrastructures numériques, soutien aux incubateurs, espaces culturels et collectifs, droits des travailleurs de plateforme, etc. Sans cela, le risque existe que la créativité se limite à quelques privilégiés disposant déjà d'un capital culturel ou financier.

En résumé, loin d'encourager l'oisiveté, un revenu universel pourrait devenir un **vecteur de dynamisme et de créativité**, en offrant à chacun la sécurité nécessaire pour développer ses talents et s'engager dans des activités variées, souvent en dehors des formes traditionnelles de l'emploi.

Financement et faisabilité

Options de financement réalistes

La question du financement est l'un des points les plus sensibles du débat sur le revenu universel inconditionnel (RUI). Pour être crédible et politiquement acceptable, un tel dispositif doit reposer sur des **sources de financement stables, progressives et transparentes**. Plusieurs pistes ont été proposées et étudiées dans divers pays.

Réallocation des dépenses sociales existantes

Une première approche consiste à **fusionner ou remplacer une partie des aides conditionnelles existantes** (allocations chômage, aides familiales, crédits d'impôt, subventions diverses) par un revenu universel. Cela permettrait de réaffecter une fraction significative du budget social sans augmenter immédiatement les prélèvements obligatoires. Selon l'OCDE (2017), dans les pays où les transferts sociaux sont déjà importants, une telle rationalisation peut couvrir 30 à 60 % du coût brut d'un RUI.

Réforme de l'impôt sur le revenu

L'option la plus fréquemment citée est une **fiscalité plus progressive** :

- augmentation des taux marginaux supérieurs,
- intégration plus stricte des revenus du capital,
- réduction des niches fiscales,

- prélèvement à la source pour limiter l’évasion fiscale.

Un impôt sur le revenu à large assiette, combiné à un crédit d’impôt universel, peut fonctionner comme un « revenu de base négatif » (Negative Income Tax), proposé dès les années 1960 par Milton Friedman.

Taxation du capital et des grandes fortunes

Face à la montée des inégalités patrimoniales, plusieurs économistes proposent de financer un RUI par **un impôt annuel sur le patrimoine net**, ou par des contributions spécifiques sur les successions importantes et les plus-values. Cette option vise à redistribuer les gains accumulés dans un contexte d’automatisation et de concentration des richesses.

Taxes sur les ressources naturelles, l’automatisation et le numérique

Certains suggèrent de créer un **dividende social** financé par les rentes issues :

- des ressources naturelles (modèle du *Permanent Fund Dividend* de l’Alaska),
- de la taxe carbone et des redevances environnementales,
- des activités numériques ou de l’automatisation (taxe « robots »).

Ces mécanismes permettraient de redistribuer une partie des bénéfices collectifs issus de l’exploitation de ressources communes ou des gains de productivité technologique.

Réduction des coûts administratifs

Un RUI inconditionnel réduirait les coûts liés au contrôle, à la gestion et aux sanctions des prestations conditionnelles. Ces économies administratives peuvent financer partiellement le dispositif, surtout si elles s'accompagnent de la numérisation et de la simplification des systèmes de paiement.

Approches mixtes et graduelles

La plupart des experts s'accordent sur le fait qu'aucune de ces options, isolément, ne suffira à financer un RUI substantiel. Il est donc probable que le financement prenne la forme **d'un panier de mesures** combinant réallocation, fiscalité progressive, taxes environnementales et numériques. Des approches graduelles (commencer par certains groupes d'âge, puis élargir) peuvent aussi faciliter l'acceptabilité politique et le lissage budgétaire.

Conclusion

L'enjeu du financement ne relève pas seulement de l'arithmétique budgétaire : il reflète un **choix collectif** sur la manière dont une société souhaite redistribuer les richesses et investir dans la sécurité économique de tous. Les options réalistes existent, mais leur mise en œuvre exige une volonté politique forte et un débat démocratique ouvert.

Comparaison avec les coûts actuels de la pauvreté

L'un des arguments les plus souvent avancés en faveur du revenu universel inconditionnel (RUI) est qu'il ne faudrait pas uniquement raisonner en termes de **coût brut**, mais également en termes de **coût évité**. La pauvreté et l'exclusion sociale ont elles-mêmes un prix très élevé pour la collectivité : dépenses sociales, soins de santé supplémentaires, pertes de productivité, criminalité, sans-abrisme, baisse des recettes fiscales, etc.

Plusieurs études ont montré que **le coût de l'inaction** en matière de lutte contre la pauvreté est souvent supérieur à l'investissement nécessaire pour prévenir ou réduire cette pauvreté. Par exemple, une analyse menée au Canada par la Fédération canadienne des municipalités (FCM, 2016) estimait que la pauvreté coûte **entre 72 et 84 milliards de dollars par an** en dépenses publiques et pertes économiques, soit beaucoup plus que les budgets consacrés aux programmes sociaux existants. Aux États-Unis, la National Academy of Sciences a évalué que réduire significativement la pauvreté infantile générerait un retour économique allant jusqu'à **8 fois le coût des programmes** de réduction (National Academies, 2019).

De plus, la pauvreté entraîne des **coûts indirects massifs** :

- Surcharge des systèmes de santé et d'urgence, car les populations à faible revenu ont des taux plus élevés de maladies chroniques et d'hospitalisations.

- Baisse de la réussite scolaire et de la productivité future, qui réduit la croissance économique et les recettes fiscales.
- Augmentation de la criminalité et des coûts judiciaires.
- Effets intergénérationnels qui perpétuent les inégalités et pèsent sur les budgets publics à long terme.

Dans cette perspective, un RUI substantiel peut être vu comme **un investissement social**, dont le coût initial serait partiellement ou totalement compensé par des économies dans d'autres postes budgétaires et par un accroissement de l'activité économique. Le Conseil national du bien-être social au Canada soulignait dès 2011 qu'« il coûte plus cher de tolérer la pauvreté que de l'éliminer » (CNBES, 2011).

Certains économistes proposent donc de comparer systématiquement le coût d'un RUI non pas seulement à l'ensemble des transferts existants, mais aussi au **coût total de la pauvreté** et de la précarité. Cette approche met en lumière que le revenu universel, même s'il représente un effort budgétaire initial important, peut se justifier par les économies et les bénéfices sociétaux qu'il engendre.

Un nouveau contrat social

Vers une société plus juste et inclusive

Le revenu universel inconditionnel (RUI) est souvent présenté non seulement comme un outil économique, mais aussi comme **le socle d'un nouveau contrat social**, adapté aux défis du XXI^{e} siècle. En garantissant à chaque personne un minimum de ressources sans conditions, il reconnaît **un droit fondamental à l'existence matérielle**, indépendamment de la participation au marché du travail ou du statut familial.

Dans cette optique, le RUI contribuerait à **réduire les inégalités structurelles** qui persistent malgré les politiques redistributives classiques. Il offre un filet de sécurité universel qui diminue les écarts entre groupes sociaux, protège les personnes vulnérables et renforce la capacité d'agir (empowerment) des individus. Les expériences menées en Finlande (Kangas et al., 2020) ou en Namibie (Haarmann et al., 2009) ont montré des effets positifs sur l'inclusion sociale, la santé mentale et la participation civique des bénéficiaires.

L'universalité du dispositif est également un levier d'**égalité et de dignité** : elle met fin aux stigmatisations associées aux aides ciblées et simplifie les démarches administratives. Le RUI peut ainsi réduire les discriminations basées sur le genre, l'origine ou l'âge, en offrant à toutes et tous le même droit à un revenu de base. Cela est particulièrement crucial dans un contexte où l'automatisation, la mondialisation et les crises écologiques creusent les écarts de revenus et de sécurité.

En outre, le revenu universel peut favoriser **une société plus participative et inclusive**, en donnant à chacun le temps et la liberté de s'engager dans des activités non marchandes : bénévolat, éducation des enfants, soutien aux proches, innovation sociale, participation politique. Ces contributions, souvent invisibilisées dans les modèles économiques traditionnels, sont essentielles à la cohésion et à la résilience collective.

Cependant, pour qu'il tienne réellement sa promesse d'inclusion, le RUI doit s'accompagner de **services publics robustes et universels** et s'inscrire dans une vision globale de justice sociale et environnementale. Un revenu garanti sans renforcement des biens communs risquerait de laisser les plus vulnérables exposés à la marchandisation des besoins essentiels.

Ainsi, le revenu universel n'est pas seulement un mécanisme de redistribution : il représente **une transformation du pacte social**, visant à faire de l'égalité et de l'inclusion des piliers de la citoyenneté au XXI^{e} siècle.

Le revenu universel comme pilier du XXIe siècle

Le XX^{e} siècle a vu l'émergence de l'État-providence moderne, bâti sur l'emploi salarié comme principale source de droits sociaux. Or, au XXI^{e} siècle, la mondialisation, l'automatisation, les crises environnementales et les mutations du travail fragilisent ce modèle. Dans ce contexte, le revenu universel inconditionnel (RUI) est de plus en plus envisagé comme **un nouveau pilier de la protection sociale**, complémentaire des services publics et des droits collectifs.

Ce pilier reposerait sur trois idées-clés :

1. **Universalité** – chaque personne est titulaire d'un droit inaliénable à un revenu de base, indépendamment de son statut ou de sa contribution au marché du travail ;
2. **Inconditionnalité** – l'accès ne dépend d'aucune obligation de recherche d'emploi, d'aucune preuve de ressources ni de comportement particulier ;
3. **Cumulabilité** – le RUI se combine avec d'autres revenus (salaires, pensions, allocations spécifiques), permettant de sécuriser les parcours de vie sans décourager l'activité.

Dans ce cadre, le revenu universel devient un **instrument structurant** comparable à l'école obligatoire au XIX^{e} siècle ou à la Sécurité sociale après 1945 : il garantit un socle de dignité matérielle et de liberté de choix dans un monde marqué par l'incertitude et la flexibilité. Il répond aussi aux

transformations profondes du travail : intermittence, auto-entrepreneuriat, économie numérique, temps partiel imposé. En offrant un socle de sécurité, il peut encourager l'innovation, la créativité et la formation tout au long de la vie (Standing, 2021).

Des penseurs de différentes sensibilités politiques (Van Parijs & Vanderborght, 2017 ; Bregman, 2017) défendent l'idée que le RUI pourrait devenir **un « droit humain économique » du XXIe siècle**, au même titre que l'accès à l'eau potable ou à l'éducation de base. Plutôt qu'une mesure marginale, il constituerait la **colonne vertébrale** d'une protection sociale adaptée aux transitions technologiques, écologiques et démographiques.

Enfin, un revenu universel réellement universel et suffisant suppose d'être conçu comme **un investissement collectif** et non comme une simple dépense : un outil de résilience économique, de justice sociale et de stabilité démocratique. De la même façon que l'assurance-maladie ou les retraites ont été pensées comme des institutions durables et évolutives, le RUI pourrait devenir l'une des grandes innovations institutionnelles du XXIe siècle.

Conclusion

Synthèse des avantages et des défis

Le revenu universel inconditionnel et individuel (RUI) n'est ni une utopie hors-sol ni une solution miracle. C'est une proposition qui soulève des espoirs considérables et des interrogations légitimes. Après avoir parcouru ses fondements, ses effets potentiels et ses critiques, il est possible d'en dresser une **synthèse équilibrée**.

Les principaux avantages

- **Sécurité économique universelle** : le RUI garantit à chaque personne un socle de revenus, réduisant l'insécurité matérielle et les effets dévastateurs de la pauvreté.
- **Simplification et dignité** : en supprimant conditions et contrôles intrusifs, il réduit la stigmatisation et les coûts administratifs.
- **Capacité d'agir et liberté** : il permet de choisir plus librement son parcours professionnel, sa formation, son engagement citoyen ou créatif.
- **Adaptation aux mutations du travail** : dans un monde d'automatisation, d'emplois précaires et de transitions écologiques, il constitue un filet de sécurité stable.
- **Santé et cohésion sociale** : des études pilotes montrent des effets positifs sur la santé mentale, la réussite éducative, la participation sociale et la confiance dans les institutions.

Les principaux défis

- **Financement et soutenabilité** : assurer un montant suffisant tout en maintenant l'équilibre budgétaire exige de repenser la fiscalité et d'intégrer le coût réel de la pauvreté.
- **Maintien des services publics** : le RUI doit compléter et non remplacer les biens communs (santé, éducation, logement), sous peine d'aggraver les inégalités.
- **Acceptabilité politique et sociale** : convaincre qu'il ne s'agit pas d'un « revenu d'assistanat » mais d'un nouveau droit universel implique un travail d'explication et de pédagogie.
- **Effets macroéconomiques incertains** : l'impact sur les salaires, les prix et l'emploi reste débattu, nécessitant des expérimentations et des ajustements.
- **Articulation avec d'autres politiques** : le RUI ne saurait remplacer les politiques actives de l'emploi, la régulation des marchés du travail ou les mesures environnementales.

Un outil parmi d'autres

La synthèse des avantages et défis montre que le revenu universel est **un instrument puissant mais exigeant**. Son succès dépendra de sa conception (montant, universalité, cumulabilité), de son financement et de son insertion dans un projet plus large de justice sociale et écologique. Bien pensé, il

peut devenir **l'un des piliers d'un nouveau contrat social** au XXIe siècle ; mal conçu, il risque de décevoir ou d'accentuer certaines fractures.

Cette conclusion n'invite donc pas à trancher de manière définitive mais à poursuivre le **débat démocratique**, à expérimenter, à comparer les modèles et à mesurer rigoureusement leurs effets. Le revenu universel n'est pas seulement une mesure économique : c'est une **opportunité collective** de repenser la place du travail, du partage et de la solidarité dans nos sociétés.

Faut-il l’adopter dès maintenant ?

Après avoir examiné les fondements, les bénéfices potentiels et les limites du revenu universel inconditionnel et individuel (RUI), la question se pose : **faut-il franchir le pas immédiatement** ?
La réponse n’est ni un « oui » catégorique ni un « non » définitif, mais plutôt **une invitation à agir de façon graduelle, expérimentale et démocratique**.

Arguments pour une adoption rapide

- **Urgence sociale** : l’inflation, la précarisation du travail et la montée des inégalités renforcent l’intérêt d’un socle universel de revenu.
- **Soutien à la transition** : le RUI pourrait amortir les chocs liés à l’automatisation, à la transition écologique et aux crises sanitaires.
- **Connaissances déjà disponibles** : les expérimentations menées en Finlande, au Canada, en Namibie ou en Californie montrent des effets positifs sur la santé mentale, la stabilité financière et la participation sociale (Kangas et al., 2020 ; Haarmann et al., 2009 ; Calnitsky & Latner, 2017).

Arguments pour une mise en œuvre progressive

- **Soutenable budgétairement** : un déploiement par étapes (par tranches d’âge, par régions ou par montants

croissants) permet de tester le financement et l'impact macroéconomique avant la généralisation.

- **Apprentissage collectif** : des projets pilotes et des simulations fiscales permettent d'adapter le dispositif aux spécificités nationales et d'éviter les effets pervers.
- **Maintien des services publics** : une approche progressive garantit que le RUI s'ajoute aux biens communs sans les fragiliser.

Vers un calendrier réaliste

Plutôt que d'attendre un « grand soir » du revenu universel, de nombreux experts recommandent de **commencer maintenant par des mesures préparatoires** :

- élargir et simplifier certains crédits d'impôt ou allocations existants ;
- lancer de nouveaux pilotes dans des contextes variés ;
- renforcer la fiscalité progressive et la lutte contre l'évasion pour dégager des marges de financement ;
- impliquer la société civile et les partenaires sociaux dans la conception.

Cette démarche graduelle permet de **tester, corriger et convaincre**, tout en répondant aux besoins urgents de sécurité économique. Elle transforme l'idée du revenu universel en un **processus évolutif**, plutôt qu'en une réforme brutale.

En somme, **l’heure n’est pas à l’inaction**, mais à la mise en place d’un cadre expérimental solide qui permettra, d’ici quelques années, de décider en connaissance de cause de l’adoption complète d’un revenu universel.

Annexes

Glossaire des concepts économiques

Automatisation
Processus par lequel des tâches auparavant réalisées par des humains sont confiées à des machines, des logiciels ou des systèmes d'intelligence artificielle, entraînant des gains de productivité mais aussi des transformations du marché du travail.

Assiette fiscale
Ensemble des revenus, patrimoines ou transactions sur lesquels s'applique un impôt. Élargir l'assiette fiscale signifie augmenter le nombre ou la nature des éléments imposables.

Capital
Dans le langage économique, le capital désigne l'ensemble des ressources utilisées pour produire des biens ou services : machines, bâtiments, outils, brevets et capitaux financiers.

Coût d'opportunité
Valeur de la meilleure alternative à laquelle on renonce lorsqu'on fait un choix économique. Par exemple, financer un revenu universel a pour coût d'opportunité l'utilisation alternative de ces fonds publics.

Dividende social
Revenu distribué à chaque citoyen financé par l'exploitation collective d'une ressource (ex. fonds souverains, redevances sur ressources naturelles). L'Alaska Permanent Fund Dividend est un exemple.

Économie informelle
Ensemble des activités économiques qui échappent à la réglementation ou à l'imposition, comme certains petits boulots non déclarés. Ces activités sont souvent invisibles dans les statistiques officielles.

Filet de sécurité sociale
Dispositif public destiné à protéger les individus contre la pauvreté ou les chocs économiques, comme les allocations chômage, les minima sociaux ou les aides en nature.

Inégalités structurelles
Différences de revenus, de patrimoine ou d'accès aux services qui sont liées aux structures de la société (genre, origine, statut familial, territoire) plutôt qu'à des choix individuels.

Inconditionnalité
Principe selon lequel une prestation (ex. revenu universel) est versée sans exigence de comportement, de recherche d'emploi ou de justification de ressources.

Montant plancher
Montant minimal garanti par un dispositif, qui assure une couverture de base pour chaque individu.

Patrimoine net
Valeur de l'ensemble des actifs d'une personne (immobilier, épargne, actions…) diminuée de ses dettes. Peut servir de base à un impôt sur la fortune ou sur l'héritage.

Progressivité fiscale
Caractéristique d'un impôt dont le taux augmente avec le

revenu ou le patrimoine. La progressivité vise à redistribuer et à réduire les inégalités.

Revenu universel (ou de base)
Revenu versé de manière régulière à tous les individus d'un pays ou d'une communauté, sans condition de ressources ni exigence de travail, cumulable avec d'autres revenus.

Sécurité économique
Capacité des individus ou des ménages à satisfaire de manière stable leurs besoins essentiels (logement, alimentation, santé, éducation) et à se prémunir contre les risques financiers.

Services publics universels
Services fournis par l'État ou les collectivités locales accessibles à tous, financés par l'impôt ou des contributions collectives : santé, éducation, transports, énergie, culture.

Taxe « robot » / taxe automatisation
Proposition d'imposer les entreprises qui remplacent des emplois humains par des machines afin de financer des programmes sociaux ou de formation.

Principales propositions dans différents pays

Au cours des dernières décennies, le revenu universel (ou revenu de base) est passé d'une idée théorique à un sujet concret de débats publics et de projets pilotes. Divers pays ont formulé des propositions, chacune adaptée à leur contexte socio-économique et à leurs systèmes de protection sociale. Voici un panorama synthétique des principales initiatives et propositions.

Finlande

Le gouvernement finlandais a mené entre 2017 et 2018 une expérimentation auprès de 2 000 chômeurs de longue durée. Ces derniers recevaient 560 € par mois sans condition ni exigence de recherche d'emploi. Les résultats ont montré une amélioration du bien-être et une légère hausse de la participation au marché du travail, sans effet désincitatif marqué.

Alaska (États-Unis)

Depuis 1982, l'Alaska Permanent Fund distribue chaque année un dividende financé par les revenus du pétrole à tous les résidents de l'État. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un revenu universel complet, il illustre la faisabilité d'un versement inconditionnel. Le montant varie (environ 1 000–2 000 $ US par an) selon les rendements du fonds.

Canada – Ontario

En 2017, la province de l'Ontario a lancé un projet pilote visant à verser un revenu de base à 4 000 participants. Le montant prévu était de 16 989 $ CAN par an pour une personne seule, complété par des revenus d'activité. L'expérimentation a été arrêtée prématurément en 2019 à la suite d'un changement de gouvernement, mais les premières évaluations montraient une amélioration de la santé et de la stabilité financière.

Espagne

En 2020, l'Espagne a instauré l'*Ingreso Mínimo Vital*, une allocation nationale destinée aux ménages pauvres. Bien que ciblée et non universelle, cette prestation illustre la tendance à renforcer les filets de sécurité inconditionnels, en particulier après la crise du COVID-19.

Brésil

Le Brésil a inscrit en 2004 le principe d'un revenu de citoyenneté dans sa législation (Loi n°10.835/2004). Ce revenu n'est pas encore totalement mis en œuvre, mais des programmes tels que *Bolsa Família* ou *Auxílio Brasil* sont des formes de transferts monétaires conditionnels qui pourraient évoluer vers plus d'inconditionnalité.

France

En France, plusieurs propositions parlementaires ou issues de think tanks (ex. Mouvement Français pour un Revenu de Base,

Fondation Jean Jaurès) suggèrent un revenu de base universel ou progressif. Les montants envisagés varient (500–800 € par mois), souvent en remplacement ou en complément des minima sociaux existants.

Allemagne

Le projet pilote *Mein Grundeinkommen* (financé par des dons) a distribué à des volontaires 1 200 € par mois pendant trois ans (2021–2024). L'étude, menée par l'Institut allemand de recherche économique (DIW), analyse l'impact sur le bien-être et l'activité économique.

Kenya

L'ONG GiveDirectly mène depuis 2017 la plus vaste expérimentation de revenu de base au monde dans des villages ruraux kenyans. Les participants reçoivent un versement régulier sur plusieurs années. Les résultats préliminaires montrent des effets positifs sur la nutrition, la santé et les investissements locaux.

Tendances communes

- **Approche graduelle** : dans la majorité des pays, les projets commencent par des expérimentations ou par des transferts ciblés avant de s'étendre.
- **Montants variables** : le montant du revenu universel proposé varie fortement selon le niveau de vie et

l’objectif politique (filet de sécurité vs. revenu de citoyenneté).

- **Sources de financement diversifiées** : fonds souverains, impôts progressifs, taxes sur l’automatisation ou fusion des prestations sociales.
- **Objectif principal** : simplifier et renforcer la protection sociale tout en réduisant la pauvreté et l’insécurité économique.

Bibliographie et ressources pour aller plus loin

Cette section propose aux lecteurs et lectrices un ensemble d'ouvrages, rapports, sites et initiatives pour approfondir leur compréhension du revenu universel et des enjeux économiques, sociaux et politiques qui l'entourent. Elle combine des références académiques, des documents de politique publique et des ressources accessibles au grand public.

Ouvrages de référence

- **Philippe Van Parijs & Yannick Vanderborght (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.**
  L'un des livres les plus influents sur le revenu universel, qui combine analyse philosophique, économique et politique.
- **Guy Standing (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. Bloomsbury.**
  L'auteur y présente le revenu de base comme une réponse aux « huit géants » de notre époque : inégalités, insécurité économique, précarité, etc.
- **Ugo Gentilini, Margaret Grosh, Jamele Rigolini & Ruslan Yemtsov (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. World Bank.**
  Un guide pratique et analytique pour les décideurs publics et les chercheurs.

- **Olivier Le Naire & Baptiste Mylondo (2013). *Un revenu pour tous: Précis d'utopie réaliste*. Actes Sud.**
  Un ouvrage accessible qui expose l'idée d'un revenu universel dans le contexte français.

Rapports et études

- **OCDE (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?***
  Étude qui évalue la faisabilité budgétaire et les effets redistributifs d'un revenu universel dans différents pays membres.
- **GiveDirectly (2023). *Universal Basic Income in Kenya: Progress Report.***
  Rapport sur l'une des plus vastes expérimentations de revenu de base au monde.
- **European Parliament (2021). *Universal Basic Income: A European Perspective*.**
  Analyse comparative des propositions et expérimentations dans l'Union européenne.

Ressources en ligne et organisations

- **Basic Income Earth Network (BIEN)** :
  https://basicincome.org
- Réseau international regroupant chercheurs, militants et décideurs politiques autour du revenu de base.

- **Revenu de Base (MFRB)** : https://revenudebase.info
  Mouvement français pour un revenu de base, proposant analyses, actualités et ressources pédagogiques.
- **GiveDirectly** : https://www.givedirectly.org
  ONG qui met en œuvre des transferts monétaires directs dans plusieurs pays, dont des projets de revenu universel.
- **Stanford Basic Income Lab** :
  https://basicincome.stanford.edu
  Laboratoire de recherche américain spécialisé dans l'évaluation des politiques de revenu universel.

Vidéos et conférences

- **TED Talks sur le revenu universel** : Conférences accessibles (en français et en anglais) présentant les enjeux et les expérimentations du revenu de base.
- **Documentaires** comme *Free Money* (2022), retraçant l'expérience du revenu universel au Kenya.

Pour aller plus loin sur les thèmes connexes

- **Technologies et emploi** :
  Brynjolfsson, E. & McAfee, A. (2014). *The Second Machine Age*. W. W. Norton.
- **Inégalités et fiscalité** :
  Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Seuil.

Conclusion

Ces ressources permettent de prolonger la réflexion entamée dans ce livre. Elles offrent des perspectives complémentaires sur le revenu universel et ses implications pour l'économie, la société et la démocratie du XXIe siècle. Explorer ces ouvrages et ces sites peut aider à se forger un point de vue critique et éclairé sur l'avenir de cette idée et sur les conditions de sa mise en œuvre.

Références

1. **Basic Income Earth Network (BIEN).** ***About Basic Income*****. https://basicincome.org**
2. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.
3. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.
4. Forget, E. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283–305.
5. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income: A Theory of Freedom as the Power to Say No*. Palgrave Macmillan.
6. **Basic Income Earth Network (BIEN).** ***About Basic Income*****. https://basicincome.org**
7. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.
8. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.
9. Forget, E. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual*

Income Field Experiment. *Canadian Public Policy*, 37(3), 283–305.

10. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income: A Theory of Freedom as the Power to Say No*. Palgrave Macmillan.
11. Paine, T. (1797). *Agrarian Justice*. London.
12. More, T. (1516). *Utopia*. Louvain.
13. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.
14. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.
15. Widerquist, K., & Howard, M. W. (Eds.). (2012). *Exporting the Basic Income Guarantee: Basic Income Worldwide*. Palgrave Macmillan.
16. Bidadanure, J. U. (2019). The Political Theory of Universal Basic Income. *Annual Review of Political Science*, 22, 481-501.
17. OECD. (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can it Add Up?*. OECD Publishing.
18. Martinelli, L. (2017). Assessing the Case for a Universal Basic Income in the UK. *Institute for Policy Research Report*, University of Bath.

19. Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton University Press.

20. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

21. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.

22. Jordan, B. (2012). *The Low Road to Basic Income? Tax-Benefit Integration in the UK*. *Journal of Social Policy*, 41(1), 1–17.

23. Bidadanure, J. U. (2021). *Justice Beyond the Welfare State: The Political Theory of Universal Basic Income*. Oxford University Press.

24. OECD. (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can it Add Up?*. OECD Publishing.

25. More, T. (1516/2003). *Utopia*. Yale University Press.

26. Paine, T. (1797/1999). *Agrarian Justice*. In *Collected Writings*. Library of America.

27. Fourier, C. (1822/1971). *Le Nouveau Monde industriel et sociétaire*. Éditions Anthropos.

28. Cunliffe, J., & Erreygers, G. (2004). *The Origins of Universal Grants: An Anthology of Historical Writings on Basic Capital and Basic Income*. Palgrave Macmillan.

29. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

30. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.

31. Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press.

32. Friedman, M. (1968). *The Negative Income Tax: An Approach to the Problem of Poverty*. American Enterprise Institute.

33. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (1995). *L'Allocation universelle*. Éditions La Découverte.

34. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

35. Standing, G. (2011). *The Precariat: The New Dangerous Class*. Bloomsbury Academic.

36. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.

37. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

38. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Pelican Books.

39. Ravallion, M. (2019). *Guaranteed Employment or Guaranteed Income?*. World Bank Research Observer, 34(1), 1–37.

40. Widerquist, K., & Howard, M. W. (Eds.). (2012). *Exporting the Basic Income Guarantee: Basic Income Worldwide*. Palgrave Macmillan.

41. Banerjee, A., Niehaus, P., & Suri, T. (2019). Universal Basic Income in the Developing World. *Annual Review of Economics*, 11, 959–983.

42. Forget, E. L. (2011). The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment. *Canadian Public Policy*, 37(3), 283–305.

43. Atkinson, A. B. (2015). *Inequality: What Can Be Done?* Harvard University Press.

44. Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Éditions du Seuil.

45. Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Harvard University Press.

46. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

47. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

48. Arendt, H. (1958). *The Human Condition*. University of Chicago Press.

49. Gorz, A. (1997). *Misères du présent, richesse du possible*. Éditions Galilée.

50. Graeber, D. (2018). *Bullshit Jobs: A Theory*. Simon & Schuster.

51. Rifkin, J. (1995). *The End of Work*. Putnam Publishing.

52. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

53. Goldsmith, S. (2005). *The Alaska Permanent Fund Dividend: A Case Study in Implementation of a Basic Income*. University of Alaska Anchorage.

54. Widerquist, K., & Howard, M. W. (Eds.). (2012). *Alaska's Permanent Fund Dividend: Examining Its Suitability as a Model*. Palgrave Macmillan.

55. Jones, D. (2019). *The Economic Effects of the Alaska Permanent Fund Dividend*. National Bureau of Economic Research.

56. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

57. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2019 in Finland*. Ministry of Social Affairs and Health, Finland.

58. De Wispelaere, J. (2020). *Finland's Basic Income Experiment: A Primer*. Social Europe.

59. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

60. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

61. Davala, S., Jhabvala, R., Kapoor Mehta, S., & Standing, G. (2015). *Basic Income: A Transformative Policy for India*. Bloomsbury.

62. Banerjee, A., Niehaus, P., & Suri, T. (2019). *Universal Basic Income in the Developing World*. Annual Review of Economics, 11, 959–983.

63. Haushofer, J., & Shapiro, J. (2016). *The Short-Term Impact of Unconditional Cash Transfers to the Poor: Experimental Evidence from Kenya*. Quarterly Journal of Economics, 131(4), 1973–2042.

64. GiveDirectly (2020). *Universal Basic Income Pilot in Kenya: Preliminary Findings*. Internal Report.

65. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

66. Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283–305.

67. Ministry of Community and Social Services Ontario. (2017). *Ontario Basic Income Pilot*. Government of Ontario.

68. Barcelona City Council. (2020). *B-MINCOME: Combining Guaranteed Minimum Income and Active Social Policies in Barcelona*. Final Report.

69. West, S., & Rhodes, T. (2021). *Stockton Economic Empowerment Demonstration (SEED): Preliminary Analysis*. Stockton SEED Report.

70. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

71. Atkinson, A. B. (2015). *Inequality: What Can Be Done?* Harvard University Press.

72. Martinelli, L. (2017). *Assessing the Case for a Universal Basic Income in the UK*. Institute for Policy Research, University of Bath.

73. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

74. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income: A Theory of Freedom as the Power to Say No*. Palgrave Macmillan.

75. Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press.

76. Atkinson, A. B. (1996). "The Case for a Participation Income." *Political Quarterly*, 67(1), 67-70.

77. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

78. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income*. Palgrave Macmillan.

79. Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Seuil.

80. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

81. Gough, I. (2017). *Heat, Greed and Human Need: Climate Change, Capitalism and Sustainable Wellbeing*. Edward Elgar.

82. Stern, N. (2006). *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge University Press.

83. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

84. Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283-305.

85. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment*

2017–2018 in Finland: Preliminary Results. Ministry of Social Affairs and Health, Helsinki.

86. Widerquist, K., & Howard, M. W. (Eds.). (2012). *Exporting the Alaska Model: How the Permanent Fund Dividend Can Be Adapted as a Reform Model for the World*. Palgrave Macmillan.
87. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.
88. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.
89. Hoynes, H., & Rothstein, J. (2019). *Universal Basic Income in the US and Advanced Countries*. Annual Review of Economics, 11, 929–958.
90. Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283–305.
91. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland: Preliminary Results*. Ministry of Social Affairs and Health, Helsinki.
92. Widerquist, K., & Howard, M. W. (Eds.). (2012). *Exporting the Alaska Model*. Palgrave Macmillan.
93. Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Seuil.

94. Banerjee, A., Niehaus, P., & Suri, T. (2019). *Universal Basic Income in the Developing World*. Annual Review of Economics, 11, 959–983.

95. De Wispelaere, J., & Stirton, L. (2011). "The Politics of Universal Basic Income: Bringing Bureaucracy Back In." *Political Studies*, 59(4), 915–933.

96. Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty*. Canadian Public Policy, 37(3), 283–305.

97. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

98. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income*. Harvard University Press.

99. Atkinson, A. B. (2015). *Inequality: What Can Be Done?* Harvard University Press.

100. Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283–305.

101. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2021). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland*. Ministry of Social Affairs and Health, Finland.

102. Ravallion, M. (2020). *Should the Randomistas (Continue to) Rule?*. The World Bank Research Observer, 35(1), 1–23.

103. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income*. Harvard University Press.

104. Berlin, I. (1969). *Two Concepts of Liberty*. Oxford University Press.

105. Pateman, C. (2004). *Democratizing Citizenship: Some Advantages of a Basic Income*. Politics & Society, 32(1), 89–105.

106. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

107. Van Parijs, P. (1995). *Real Freedom for All: What (if Anything) Can Justify Capitalism?* Oxford University Press.

108. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income: A Theory of Freedom as the Power to Say No*. Palgrave Macmillan.

109. Dahl, R. A. (2006). *On Political Equality*. Yale University Press.

110. Pateman, C. (2004). *Democratizing Citizenship: Some Advantages of a Basic Income*. Politics & Society, 32(1), 89–105.

111. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. Penguin.

112. Van Parijs, P., & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income*. Harvard University Press.

113. **Wright, E. O. (2010).** *Envisioning Real Utopias***. Verso.**

114. **Economic Insecurity, Perceived Stress, and Depressive Symptoms: A Longitudinal Study on Mental Health.** ***Applied Research in Quality of Life*****. 2025. link.springer.com**

115. Kopasker D., Montagna C., Bender K.A. *Economic insecurity: A socioeconomic determinant of mental health*. SSM - Population Health. 2018. ScienceDirect+1

116. Healing and/or breaking? The mental health implications of repeated economic insecurity. *Canadian National Population Health Survey*. PubMed

117. Quantifying the mental health and economic impacts of prospective Universal Basic Income schemes among young people in the UK: a microsimulation modelling study. *BMJ / PubMed*. PubMed

118. Systematic Review on the Impact of Various Types of Universal Basic Income on Mental Health in Low- and Middle-Income Countries. *PubMed*. PubMed

119. The mental health effects of a Universal Basic Income: A synthesis of the evidence from previous pilots. *Social Science & Medicine*. PubMed+1

120. Inflation, Housing Situation and Food Insecurity

Report — Mental Health Research Canada. Mental Health Research Canada

121. Incorporating Financial Hardship in Measuring the Mental Health Impact of Housing Stress. *Household Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA) Survey*. arXiv

122. **The educational impacts of cash transfers in Tanzania. *Economics of Education Review.* 2023. ScienceDirect**

123. Labeled Cash Transfers for Education in Morocco. *IPA (Innovations for Poverty Action).* poverty-action.org

124. Cash transfers to vulnerable families ensure children go to school | UNICEF Gambia. UNICEF

125. Cash Transfers - Teaching-Learning Toolkit (eBASE). eBASE

126. Conditional Cash Transfers in Education Design Features, Peer and Sibling Effects: Evidence from a Randomized Experiment in Colombia. *NBER Working Paper 13890.* NBER

127. Labeled Cash Boosts School Attendance (MENA region, projet pilote) - Innovations for Poverty Action. B-HUB+1

128. Does Money Affect Children's Outcomes? *Joseph Rowntree Foundation.* Joseph Rowntree Foundation

129. Income and Education as Predictors of Children's School Readiness. *Brookings.* Brookings

130. Economic Security Programs Help Low-Income Children Succeed Over Long Term, Many Studies Find. Center on Budget and Policy Priorities. cbpp.org

131. **Association between Precarious Employment and Chronic Stress: Effect of Gender, Stress Measurement and Precariousness Dimensions — Barcelone, étude sur le stress perçu et biomarqueurs chez travailleurs en emploi précaire. PubMed**

132. Economic Insecurity, Perceived Stress, and Depressive Symptoms: A Longitudinal Study on Mental Health. link.springer.com

133. The "double precarity" of employment insecurity and unaffordable housing and its impact on mental health, Australie. PubMed

134. Economic precarity and changing levels of anxiety and stress among Canadians with disabilities and chronic health conditions during COVID-19. PubMed

135. Financial insecurity and mental well-being: experiences of parents amid the Lebanese economic crisis. PubMed+1

136. Precarious Work, Job Stress, and Health-Related Quality of Life. PubMed

137. Financial Hardship and Psychological Distress During

the Pandemic: A Nationally Representative Survey of Major Racial-Ethnic Groups in the United States. liebertpub.com

138. Systematic review on financial insecurity among personnes en phase terminale : effets sur bien-être psychologique. PubMed

139. Government report (Canada) : impact du stress financier sur la santé mentale, sommeil, relations sociales. Canada.ca

140. Precarity in the Modes of Living: Proposing an Index for Studying Health Inequities at the Ecological Level in Colombia. MDPI

141. **Organisation de coopération et de développement économiques (OECD). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing, 2017.**

142. Bregman, R. *Utopia for Realists: How We Can Build the Ideal World*. London: Bloomsbury, 2017.

143. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. Washington DC: World Bank, 2020.

144. Widerquist, K. *A Critical Analysis of Basic Income Experiments for Researchers, Policymakers, and Citizens*. Palgrave Macmillan, 2018.

145. Alaska Department of Revenue. *Permanent Fund Dividend Division Annual Reports*.

146. **Forget, E. L. (2011). *The Town with No Poverty: The Health Effects of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*. Canadian Public Policy, 37(3), 283-305.**

147. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland: Preliminary Results*. Ministry of Social Affairs and Health, Finland.

148. Widerquist, K. (2013). *Independence, Propertylessness, and Basic Income: A Theory of Freedom as the Power to Say No*. Palgrave Macmillan.

149. Banerjee, A., Niehaus, P., & Suri, T. (2019). *Universal Basic Income in the Developing World*. Annual Review of Economics, 11(1), 959-983.

150. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. London: Pelican Books.

151. **Fraser, N. (2017). *The End of Progressive Neoliberalism*. Dissent, 64(2), 130-137.**

152. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. London: Pelican Books.

153. Coote, A., Kasliwal, P., & Percy, A. (2019). *Universal Basic Services: Theory and Practice*. London: Institute for Global Prosperity, UCL.

154. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. Washington DC: World Bank.

155. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

156. International Monetary Fund (IMF). *Artificial Intelligence will affect almost 40% jobs globally: IMF report* (janvier 2024). The Business Standard

157. Goldman Sachs Research. *How will AI affect jobs* (2025). goldmansachs.com+1

158. Bureau of Labor Statistics (U.S.). *AI impacts in employment projections 2023-2033*. Bureau of Labor Statistics

159. Mäkelä, E., & Stephany, F. *Complement or substitute? How AI increases the demand for human skills*. arXiv, décembre 2024. arXiv

160. Nexford University & autres. *How Artificial Intelligence Will Affect Jobs 2025-2030*. nexford.edu

161. Calnitsky, D. (2016). *"More Normal than Welfare": The Mincome Experiment, Stigma, and Community Experience*. Canadian Review of Sociology, 53(1), 26-71.

162. Standing, G. (2017). *Basic Income: And How We Can Make It Happen*. London: Pelican Books.

163. Schor, J. (2020). *After the Gig: How the Sharing Economy Got Hijacked and How to Win It Back*. University of California Press.

164. De Stefano, V. (2016). *The Rise of the "Just-in-Time Workforce": On-Demand Work, Crowdwork, and Labor Protection in the "Gig-Economy"*. Comparative Labor Law & Policy Journal, 37(3).

165. World Economic Forum (2023). *The Future of Jobs Report*. Geneva: WEF.

166. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris : OCDE, 2017.

167. Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Paris : Seuil.

168. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. Washington DC : Banque mondiale.

169. Alaska Department of Revenue. *Permanent Fund Dividend Division Annual Reports*.

170. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London : Bloomsbury.

171. Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2016). *Lutter contre la pauvreté, un investissement payant*.

172. National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2019). *A Roadmap to Reducing Child Poverty*. Washington, DC: The National Academies Press.

173. Conseil national du bien-être social (CNBES). (2011). *La pauvreté au Canada : Il coûte plus cher de la tolérer que de l'éliminer*. Ottawa.

174. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

175. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London: Bloomsbury.

176. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland: Preliminary Results*. Social Insurance Institution of Finland (Kela).

177. Haarmann, C., Haarmann, D., Jauch, H., Shindondola-Mote, H., Nattrass, N., Samson, M., & Standing, G. (2009). *Towards a Basic Income Grant for All: Basic Income Grant Pilot Project Assessment Report*. Windhoek: Basic Income Grant Coalition.

178. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London: Bloomsbury.

179. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic*

Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices. Washington DC: World Bank.

180. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

181. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London: Bloomsbury.

182. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

183. Bregman, R. (2017). *Utopia for Realists: How We Can Build the Ideal World*. London: Bloomsbury.

184. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. Washington DC: World Bank.

185. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

186. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland: Preliminary Results*. Kela.

187. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. World Bank.

188. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London: Bloomsbury.

189. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

190. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

191. Kangas, O., Jauhiainen, S., Simanainen, M., & Ylikännö, M. (2020). *The Basic Income Experiment 2017–2018 in Finland: Preliminary Results*. Kela.

192. Haarmann, C. et al. (2009). *Towards a Basic Income Grant for All: Basic Income Grant Pilot Project Assessment Report*. Windhoek: BIG Coalition.

193. Calnitsky, D., & Latner, J. P. (2017). Basic Income in a Small Town: Understanding the Elusive Effects on Work. *Social Problems*, 64(3), 323–345.

194. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. World Bank.

195. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

196. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic*

Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices. Washington DC: World Bank.

197. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

198. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

199. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. London: Bloomsbury.

200. OECD (2017). *Basic Income as a Policy Option: Can It Add Up?* Paris: OECD Publishing.

201. Gentilini, U., Grosh, M., Rigolini, J., & Yemtsov, R. (2020). *Exploring Universal Basic Income: A Guide to Navigating Concepts, Evidence, and Practices*. World Bank.

202. Standing, G. (2021). *Battling Eight Giants: Basic Income Now*. Bloomsbury.

203. Van Parijs, P. & Vanderborght, Y. (2017). *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*. Harvard University Press.

204. GiveDirectly (2023). *UBI in Kenya: Progress Report*.

205.

Biographie de l’auteur

Michaël Bégin est un écrivain autodidacte dont le parcours singulier croise la médecine, les sciences humaines et l’expérience personnelle. Confronté dès son jeune âge aux réalités de la maladie chronique, de la vulnérabilité sociale et

des silences institutionnels, il a choisi de transformer ses épreuves en un moteur de création.

Son écriture s'enracine dans une conviction forte : la connaissance, lorsqu'elle touche à la santé, à la dignité humaine et aux grandes questions sociales, doit être accessible à toutes et à tous. Refusant les circuits traditionnels, il privilégie l'autoédition et la diffusion libre de ses ouvrages. Cette démarche est à la fois un choix éthique et une mission : partager des outils de compréhension, tendre la main à ceux qui souffrent, et ouvrir des espaces de réflexion collective.

Michaël Bégin n'est pas un auteur que l'on classe ni que l'on récupère. Il est un homme de rupture, guidé par l'instinct et une compassion radicale.

Sa trajectoire personnelle, marquée de cicatrices visibles et invisibles, traverse la maladie chronique, les injustices sociales et le silence des institutions qui préfèrent oublier plutôt qu'écouter. De cette traversée, il a conservé une voix singulière : humaine, entière, et volontairement indocile.

Il est né dans un monde qui court plus qu'il ne parle, qui exige plus qu'il n'entend, où la performance écrase l'attention et où l'oubli grignote les marges. Très tôt, il a compris que la réalité n'est jamais donnée telle quelle : elle doit être interrogée, bousculée, parfois fissurée pour révéler ses contours.

C'est dans les failles du système et les angles morts du discours médical ou politique qu'il a trouvé son espace : à la frontière, là où les mots ne sont pas encore déformés pour masquer le

réel. Michaël Bégin ne se contente pas d'observer le monde : il l'a traversé à vif.

Il connaît de l'intérieur la pauvreté qui use, la douleur qui persiste, les nuits blanches dans une chambre d'hôpital, l'anxiété qui gruge en silence, et les couloirs d'un système de santé fatigué par la bureaucratie. Il n'écrit pas depuis une tour d'ivoire, mais depuis une salle d'attente où le temps s'étire, un couloir où résonnent les pas pressés des soignants, un silence assez lourd pour peser sur la poitrine.

Son livre *Le revenu universel inconditionnel et individuel* n'est pas une publication parmi d'autres, mais un acte de résistance et de transmission. Pour Michaël Bégin, écrire, c'est avant tout donner des outils de compréhension et refuser que la souffrance humaine demeure sans voix.

Il publie en libre accès par conviction profonde : la connaissance, lorsqu'elle touche à la vie, à la santé ou à la dignité humaine, ne devrait jamais être considérée comme un produit de luxe. Malgré la censure, l'effacement numérique et l'indifférence institutionnelle, il poursuit son travail. Par nécessité intérieure, par fidélité à ce qu'il a vécu et à ceux qu'il représente.

Son style allie précision et humanité. Rigoureux comme un diagnostic, mais tendre comme une main posée sur l'épaule, il refuse toute séparation entre le corps et l'âme, entre la science et la douleur. Cette écriture, forgée dans l'expérience personnelle de la maladie et de la vulnérabilité, s'ancre dans

une liberté chèrement acquise – faite de nuits d'angoisse, de combats perdus et de victoires silencieuses. Michaël Bégin ne prétend pas sauver le monde, mais il s'efforce de rester fidèle à ce qu'il sait de la douleur des autres comme de la sienne. Son œuvre, comme sa démarche, est un appel : voir, comprendre, ressentir, agir. Même quand cela dérange. Surtout quand cela dérange.

Avant de devenir écrivain, il a forgé son sens de la solidarité et du dépassement sur les terrains de sport. Capitaine en hockey et en soccer, occupant les postes centraux, il a remporté dix-sept médailles et participé activement à l'organisation de tournois. Cette expérience a nourri son goût du collectif et son esprit d'initiative, valeurs qu'il transpose aujourd'hui dans ses projets d'écriture et d'engagement citoyen.

Au-delà de ses livres, Michaël Bégin s'exprime à travers le graphisme, la réalisation vidéo, l'informatique, la publication numérique et le balado (podcast). Ces médiums lui permettent de donner une voix aux sujets marginalisés : santé mentale, itinérance, dépendances, fin de vie, revenu de base, écologie urbaine, exclusion sociale.

Son engagement n'est pas uniquement intellectuel : il agit aussi sur le terrain, en soutenant des personnes en situation de rue, en organisant des actions de nettoyage d'espaces publics, ou encore en pratiquant la randonnée en montagne, qu'il conçoit comme une élévation intérieure et une résistance au renoncement ambiant.

Dans l’espace public numérique, il anime aussi plusieurs pages Facebook thématiques, qui prolongent ses combats :

- **549 Photos de l’hiver 2024-2025 à Victoriaville** – une mémoire visuelle, poétique et sociale de la ville à travers le regard de l’hiver.
- **Les robots humanoïdes –** une compilation de vidéos des derniers robots les plus sophistiqués et agiles.
- **La fin du pétrole –** un scénario plausible et terrifiant.
- **Aide médicale à mourir – Troubles mentaux** – un lieu d’échanges et de débats sur l’un des enjeux éthiques les plus brûlants de notre temps.
- **Unesante.com – Livres gratuits – Michaël Bégin** – une plateforme ouverte où il rend accessibles ses ouvrages et ceux d’autres auteurs.
- **Idées pour élargir les critères de l’aide médicale à mourir au Québec** – un laboratoire citoyen de réflexion politique et éthique.
- **Revenu universel inconditionnel individuel Canada** – un espace pour repenser la justice sociale et la dignité économique.
- **Pétition – Avoir le droit de fumer partout au Québec** – une contestation des interdits jugés excessifs et infantilisants.

- **Légalisation du Sarco au Canada** – une réflexion radicale sur la liberté individuelle face à la fin de vie.
- **Contre les règles injustes du couple à l'aide sociale** – une dénonciation des mécanismes bureaucratiques qui fragilisent les plus vulnérables.
- **Pour des toilettes publiques accessibles en tout temps** – une revendication simple et universelle, qui dit beaucoup sur le respect de la dignité humaine.
- **185 citations et pensées positives** – un recueil de phrases pour résister au désespoir, ranimer l'espérance et partager la force intérieure.

À travers ses livres, ses combats et ses pages publiques, Michaël Bégin poursuit une même quête : donner voix à ce que la société tait, remettre l'humain au centre, et transformer la douleur en parole partagée.

Réalisations de l’auteur

Au fil des années, Michaël Bégin a construit une œuvre singulière et prolifique, à la croisée de la médecine, des sciences humaines et du vécu personnel. Refusant les circuits traditionnels, il a choisi l’autoédition et la diffusion libre afin de rendre ses ouvrages accessibles à tous. Son travail témoigne d’une volonté constante : rendre le savoir médical et social compréhensible, humain et universel.

Parmi ses réalisations marquantes :

- **185 citations** diffusées en ligne, où il condense en quelques phrases percutantes des réflexions sur la vie, la souffrance et l’espoir.
- **32 publications rédigées avec l’aide de l’intelligence artificielle en seulement 7 jours**, un exploit qui illustre sa discipline, sa créativité et sa capacité à intégrer les nouvelles technologies dans son processus d’écriture.
- **La Bible médicale 2024** et **La Bible médicale 2025**, de vastes synthèses destinées à démocratiser la compréhension de la santé, rassemblant des milliers de pages sur les maladies, les traitements et la prévention.
- **Les bases de la médecine pour non-médecins**, un ouvrage fondateur qui pose les jalons de sa démarche : donner des outils simples et précis à celles et ceux qui

ne sont pas médecins, mais qui veulent comprendre et participer activement à leur santé.

- Une série complète consacrée aux maladies et aux troubles médicaux, allant des pathologies courantes aux affections rares :
    - *Les infections*, *Les maladies infantiles*, *Les maladies pulmonaires*, *Les maladies rares*, *Les troubles cardiaques*, *Les troubles neurologiques*, *Les maladies endocriniennes rares*, et bien d'autres.
    - Cette encyclopédie personnelle, monumentale par son ampleur, aborde plus de quarante domaines médicaux distincts.
- Des ouvrages engagés sur des enjeux sociaux et humains majeurs :
    - *La dépendance à la pornographie*, qui explore les mécanismes de l'addiction à l'ère numérique.
    - *L'aide médicale à mourir – Tirer la plug!*, qui traite avec courage et lucidité de l'un des débats les plus sensibles de notre époque.
    - *Les abus et violences conjugales et sexuelles*, qui donne une voix aux victimes et propose une réflexion sur la prévention et la justice.
    - *Les bouleversements du climat et de la nature* et *Les dérèglements irréversibles du climat et de la*

nature, qui ouvrent la perspective au-delà de la médecine, vers l'avenir de l'humanité et de la planète.

- Des textes plus personnels et réflexifs :
    - *Le combat contre le cancer*, inspiré par les luttes silencieuses de tant de patients.
    - *Vivre avec une maladie invisible*, qui met en lumière les réalités trop souvent ignorées de millions de personnes.
    - *Manger peu, souvent et de qualité*, une réflexion sur la nutrition comme outil de santé globale.
    - *Vie artificielle*, qui interroge les mutations technologiques et leurs répercussions sur l'existence humaine.
- Enfin, des ouvrages originaux comme *La défaite électorale* ou *Les fausses croyances*, qui témoignent de son intérêt pour les dynamiques sociales, politiques et psychologiques qui façonnent notre monde.

Cette production impressionnante n'est pas seulement une accumulation de titres : elle constitue une démarche, un combat. Chaque livre est pensé comme un outil de compréhension, une main tendue vers celles et ceux qui cherchent à s'informer, à se comprendre eux-mêmes, ou à accompagner un proche.

À travers ces publications, Michaël Bégin poursuit un même fil conducteur : transformer son vécu, ses recherches et ses questionnements en un héritage accessible à tous, afin que nul ne reste dans l'ombre de l'ignorance ou de la solitude.

1. ***185 citations***
2. ***Écrire 32 publications avec les IA en 7 jours***
3. ***La bible médicale 2024***
4. ***La bible médicale 2025***
5. ***La défaite électorale***
6. ***La dépendance à la pornographie***
7. ***L'aide médicale à mourir – Tirer la plug!***
8. ***Le combat contre le cancer***
9. ***Le pouvoir des plantes***
10. **Le revenu universel inconditionnel et individuel**
11. ***Les abus et violences conjugales et sexuelles***
12. ***Les bases de la médecine pour non-médecins***
13. ***Les bouleversements du climat et de la nature***
14. ***Les classes des médicaments***
15. ***Les dérèglements irréversibles du climat et de la nature***
16. ***Les examens médicaux expliqués***

17.Les fausses croyances
18.Les infections
19.Les infections sexuellement transmissibles
20.Les maladies auto-inflammatoires
21.Les maladies cutanées
22.Les maladies des mains
23.Les maladies du pied
24.Les maladies du système immunitaire
25.Les maladies endocriniennes rares
26.Les maladies et troubles gastro-intestinaux
27.Les maladies infantiles
28.Les maladies liées au vieillissement
29.Les maladies métaboliques
30.Les maladies musculo-squelettiques et rhumatologiques
31.Les maladies neurodégénératives
32.Les maladies ORL et des yeux
33.Les maladies pulmonaires
34.Les maladies rares
35.Les maladies rénales et urinaires
36.Les troubles cardiaques
37.Les troubles de la nutrition
38.Les troubles digestifs fonctionnels

39. Les troubles du sommeil
40. Les troubles du système reproducteur
41. Les troubles hormonaux
42. Les troubles mentaux
43. Les troubles neurologiques
44. Manger peu, souvent et de qualité
45. Pathologies de la coagulation et des thromboses
46. Urgences médicales et premiers soins
47. Vaincre l'anxiété
48. Vie artificielle
49. Vivre avec une maladie invisible

Droit d’auteur

La conception et la réalisation de cet ouvrage ont été effectuées exclusivement à l’aide de logiciels libres, d’outils ouverts et de ressources accessibles à tous.

L’auteur a privilégié un environnement de travail éthique et transparent, respectueux des standards ouverts et de la liberté numérique.

Le texte a été rédigé avec **LibreOffice**, sur un système **Debian 12 –** distribution GNU/Linux réputée pour sa stabilité et son engagement envers le logiciel libre. Les illustrations et éléments graphiques ont été créés et retouchés avec **Inkscape**, un logiciel libre de dessin vectoriel. La typographie principale utilisée est **Liberation Serif**, une police d’écriture libre et gratuite, choisie pour son confort de lecture et sa clarté.

Les images proviennent exclusivement de **Pexels**, une banque de photos et vidéos libres de droits, dont les contributeurs partagent leur travail afin qu’il soit utilisé librement dans des projets personnels ou commerciaux.

> « Tous droits de reproduction, d’adaptation et de traduction, intégrale ou partielle, réservés pour tous pays. L’auteur ou l’éditeur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre. »

Toute reproduction ou diffusion de cet ouvrage, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit –

électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – nécessite l’autorisation écrite préalable de l’auteur ou de l’éditeur, sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi. Les citations courtes sont autorisées à condition de mentionner clairement la source et le nom de l’auteur.

Cet ouvrage a été conçu avec le souci de respecter les droits d’autrui, tant sur le plan des contenus que des outils utilisés. Il incarne une volonté de produire un savoir accessible, tout en maintenant l’intégrité intellectuelle et légale de la création.

Le revenu universel inconditionnel et individuel

Et si chaque citoyen recevait, sans condition, un revenu garanti pour vivre dignement ?

Ce livre explore l'idée du revenu universel, ses origines, ses expériences dans le monde et ses impacts possibles sur l'économie, la société et le bien-être. Entre utopie et nécessité, il propose une réflexion accessible et éclairée sur l'un des grands débats du XXIe siècle.

Michaël Bégin